RAPPORT FINANCIER ANNUEL
12 mois 31 juillet 2020
(Article L.222-3 du règlement général de l'AMF)

Proactis SA
Société anonyme au capital de
13.634.552,70 €
Siège social : 28 quai Gallieni 92150
Suresnes
377 5 233 RCS NANTERRE

proactis

SOMMAIRE

1 DECLARATION DES DIRIGEANTS 4

1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel 4

1.2 Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel 4

2 PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5

2.1 Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé 6

2.2 Situation et activité du groupe Proactis SA au cours de l'exercice 7

2.3 Situation et activité de la société Proactis S.A. au cours de l'exercice 9

2.4 Principaux risques et incertitudes 11

2.5 Evènements importants survenues depuis la clôture de l'exercice 17

2.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir 17

2.7 Dépenses en matière de Recherche & Développement 18

2.8 Capital social 19

2.9 Evolution du cours de bourse 20

2.10 Filiales et participations 20

2.11 Déclaration de performance extra-financière 21

2.12 Proposition d'affectation du résultat social 21

2.13 Rappel des dividendes antérieurement distribués 21

2.14 Dépenses non déductibles fiscalement 21

2.15 Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions 22

2.16 Bilan des opérations sur les actions propres 22

2.17 Résultat des 5 derniers exercices 23

2.18 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 23

© Proactis 2020

3 PARTIE 2 – Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice de 12 mois clos au 31 juillet 2020 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce) 28

3.1 Rapport Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise 28

3.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées 28

3.3 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce 29

3.4 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux 30

3.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil 31

3.6 Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général 34

3.7 Représentation des femmes et des hommes 34

3.8 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 34

4 PARTIE 3 – INFORMATION FINANCIERE 37

4.1 Etats financiers consolidés au 31 Juillet 2020 37

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 79

4.3 Comptes sociaux (Etats financiers et annexe) 87

4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 101

4.5 Tableau des honoraires de commissaires aux comptes 110

© Proactis 2020

1 DECLARATION DES DIRIGEANTS

1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Timothy Sykes
Président Directeur Général

Groupe Proactis SA
Proactis S.A.
28 quai Gallieni
92153 Suresnes Cedex
Tél : 01 53 25 55 00
Fax : 01 48 78 14 91

1.2 Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 novembre 2020

Timothy Sykes
Président Directeur Général

© Proactis 2020

2 PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce.
Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin que vous soit rendu compte de l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020 et pour soumettre notamment à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.
Les rapports des commissaires aux comptes ainsi que celui de votre Conseil d'administration ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.
Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 novembre 2020, a procédé à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice social clos le 31 juillet 2020 et a arrêté lesdits comptes.
Les comptes consolidés du groupe Proactis SA ont été établis selon le référentiel IFRS.
Le Président du Conseil d'administration vous rend également compte, dans un rapport joint au présent Rapport (Partie 2), de la composition du Conseil et notamment l'application du principe de représentativité équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

© Proactis 2020

2.1 Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé

- Présentation des activités

Proactis SA est le leader mondial de solutions de réseau d'entreprises collaboratif, Proactis SA renforce la productivité du commerce B2B en encourageant l'interaction entre les entreprises. Par sa plate-forme collaborative ouverte The Business Network, Proactis SA simplifie la recherche, la connexion et la collaboration entre les sociétés. The Business Network apporte une valeur ajoutée aux entreprises en leur permettant d'interagir avec plus d'un million de sociétés actives à travers le monde. Grâce à Proactis SA, les acheteurs sont en mesure de procéder à des approvisionnements, des achats et des paiements plus intelligents. Les vendeurs, quant à eux, ont également la possibilité de commercialiser, de vendre et de facturer de façon tout aussi efficace. Parmi les clients les plus prestigieux de Proactis SA, citons notamment BASF, Nokia, Nationwide, Michelin et Henkel. La Société exerce son activité en France, dans plusieurs sites aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Philippines, et en Belgique

- Présentation des états financiers

Les règles et principes comptables français retenus pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020 sont identiques à ceux retenus l'exercice précédent.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 juillet 2020.

- Evénements marquants de l'exercice

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, le Groupe, société prestataire de solutions digitalisées, est en mesure de maintenir l'essentiel de son activité. Bien que l'intégralité de son effectif puisse continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, le groupe doit néanmoins s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. Le groupe anticipe également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité. Nous ne sommes pas encore en mesure de chiffrer l'impact du COVID-19 sur l'activité.
Nous rappelons que le Groupe reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto au périmètre Proactis SA. Il en résulte que les administrateurs restent convaincus que le Groupe dispose des ressources adéquates pour continuer à faire face à ses engagements au fur et à mesure de leur échéance dans un délai de 12 mois à compter de la date d'approbation des présents états financiers

© Proactis 2020

2.2 Situation et activité du groupe Proactis SA au cours de l'exercice

- Chiffre d'affaires consolidé sur 12 mois au 31 juillet 2020

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
Saas (Software as a Service)	11 514	13 786
Services	858	748
Chiffre d'affaires	**12 372**	**14 534**

Le Chiffre d'Affaires consolidé pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 s'élève à 12,4 millions d'euros. Il est en retrait sur la composante Saas. Cette évolution est principalement due au non-renouvellement de contrats dans des domaines de produits non stratégiques spécifiques. L'analyse du Chiffre d'Affaires par zone géographique montre en revanche que le chiffre d'affaires se maintient par rapport à 2019 en ce qui concerne la France et Allemagne.

En millions d'€	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
Chiffre d'Affaires consolidé	**3.9**	**3.7**	**3.4**	**3.6**	**3.1**	**3.1**	**3.1**	**3.1**
SaaS (**)	3.7	3.5	3.2	3.4	2.9	2.9	2.8	2.9
Services	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3	0.2

Le Chiffre d'Affaires 2020 est constant sur chaque trimestre. La composante SaaS, composante récurrente du Chiffre d'Affaires consolidé, s'élève à 2.9 millions d'euros au quatrième trimestre, et représente 92% du Chiffre d'Affaires consolidé total du trimestre.

- EBITDA et Résultat opérationnel courant

En millions d'Euros	Exercice clos 31.07.2020	Exercice clos 31.07.2019
EBITDA	**2.74**	**2.65**
Résultat Opérationnel Courant	**- 9.28**	**1.27**

Le résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à 2.74 millions d'euros, pour l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020 contre 2.65 millions d'euros pour l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019.

© Proactis 2020

L'évolution du résultat opérationnel courant est fortement impacté par le poids des dotations aux amortissements qui augmente. Il est négatif et s'élève à -9.28 millions d'euros pour l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020, à comparer à 1.27 million d'euros pour l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019.

- Résultat opérationnel et résultat net

En millions d'Euros	Exercice clos 31.07.2020	Exercice clos 31.07.2019
Résultat Opérationnel	**- 9.37**	**1.27**
Résultat Net	**- 9.77**	**0.90**

Le résultat opérationnel s'établit à 1.1 millions d'euros pour l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels.

Conformément aux normes IFRS, la valeur du goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation en procédant à l'analyse économique du marché et de son potentiel de croissance, ainsi qu'à l'estimation de la valeur recouvrable. La Note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2020 présente ce test de dépréciation, réalisé en application des normes IFRS, et qui a conclu qu'il était nécessaire de comptabiliser une dépréciation supplémentaire au 31/07/2020 pour un montant de 10.4 millions d'euros. Cette note détaille également les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d'utilité serait égale à la valeur comptable.

Le résultat net au 31 juillet 2020 s'établit à -9.77 millions d'euros après prise en compte d'une charge d'impôt de – 268 milliers d'euros.

- Capitaux propres

  - Capital social

Le nombre des actions émises au 31 juillet 2020 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 juillet 2020 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

  - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Au 31 juillet 2020 le Groupe détenait un total de 903.834 actions propres.

La valeur d'achat de ces actions est de 404 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

© Proactis 2020

- Trésorerie

La trésorerie du groupe s'établit à 1 642 milliers d'euros au 31 juillet 2020, en augmentation de 0.7 millions d'euros par rapport au 31 juillet 2019

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été positifs de 3.4 millions d'euros, compte tenu d'une variation du besoin en fonds de roulement de 0.8 millions et d'une capacité d'autofinancement positive de 2.4 millions d'euros.
La variation du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par la baisse du compte clients et la baisse des produits constatés d'avance.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont établis à -2,3 millions d'euros, correspondant en partie à la capitalisation des frais de développement portant sur les différentes technologies Proactis SA (en particulier, autour du Business Network).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -0.4 millions d'euros, principalement lié à l'impact de la mise en place des IFRS 16 pour -0.4 millions d'euros de remboursement d'emprunt et dette financière.

- Structure de financement

Proactis Holdings PLC, la société mère ultime du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord

2.3 Situation et activité de la société Proactis S.A. au cours de l'exercice

- Evolution du résultat

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020 s'établit à 12.4 millions d'euros (dont 6.3 millions d'euros de facturations faites aux filiales) contre 10.3 millions d'euros au titre de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019 (dont 4.0 millions d'euros de facturations faites aux filiales). Le Chiffre d'Affaires hors facturations faites aux filiales du Groupe s'établit donc à 6,0 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2020, contre 6,9 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2019.

Les charges d'exploitation s'établissent à 11,4 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2020, en diminution de 2,7% par rapport à l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019 (11.8 millions d'euros). Les charges d'exploitation, hors charges intra-groupe et hors dotations aux provisions d'amortissement du fonds de commerce s'établissent au 31 juillet 2020 à 8.3 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019 (9.5 millions d'euros).

© Proactis 2020

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 1.0 million d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2020 contre -0.1 millions d'euros au 31 juillet 2019. Le Résultat Courant Avant Impôt s'élève à -6,8 millions d'euros au 31 juillet 2020 (contre -8.6 millions d'euros au 31 juillet 2019), après prise en compte de provisions pour dépréciation sur titres de participation et sur comptes courants intra-groupe.

Le résultat net s'établit donc à -6,8 millions d'euros sur l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020.

- Evolution de la trésorerie

La trésorerie de la société (hors actions en auto-contrôle) s'élève à 1.4 million d'euros au 31 juillet 2020 contre 0.8 millions d'euros au 31 juillet 2019.

- Délais de paiement des fournisseurs et délais de règlement des clients

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons le solde des dettes fournisseurs de la société par échéance ainsi que le solde des encours clients de la société Proactis SA au 31 juillet 2020

Tous les chiffres sont exprimés en TTC	Article D.441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						81						325
Montant total des factures concernées		115 781	202 471	2 549	-11 131	309 671		64 548	11 860	9 140	182 134	267 682
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		4.41%	7.71%	0.10%	-0.42%	11.80%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice								1.08%	0.20%	0.15%	3.05%	4.48%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul de retards de paiement	❑ Délais contractuels : (préciser) ✓ Délais légaux : (préciser) Entre 30 et 60 jours						✓ Délais contractuels : (préciser) ❑ Délais légaux : (préciser)					

© Proactis 2020

2.4 Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

2.4.1 Risques juridiques

- Risques réglementaires et légaux

Une des composantes de la stratégie long terme de Proactis SA est son expansion mondiale. L'harmonisation des réglementations, tout particulièrement dans l'Union européenne, devrait concourir à réduire certains risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles des autorités de contrôle, les restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, les difficultés d'implantation à l'étranger, les différences dans les standards technologiques, les lois et pratiques sociales des pays étrangers, les délais dans les cycles de paiement, les problèmes d'encaissement, les réductions saisonnières d'activité et d'éventuelles taxes complémentaires, chacune de ces incertitudes pouvant affecter les opérations internationales de la société. Par ailleurs, certains gouvernements étrangers ont renforcé leurs lois et réglementations relatives au contenu distribué sur l'Internet, et peuvent être plus stricts que ceux en place dans d'autres pays.

Il ne peut y avoir aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs de risque n'ait pas un effet négatif sur les opérations à l'international de la société et par conséquent un effet négatif sur le Chiffre d'Affaires de Proactis SA, sur ses résultats et sur sa situation financière.

Il n'existe pas, à ce jour, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- Politique d'assurance et de couverture des risques

Proactis SA fait ses meilleurs efforts pour assurer le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables, et, d'autre part, des conditions tarifaires raisonnables. Afin d'atteindre cet objectif, la société a souscrit des polices d'assurance, par l'intermédiaire de la maison mère : Proactis Holding, dont les conditions sont renégociées régulièrement, dans les domaines suivants :

- Responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- Dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Il convient de préciser que la position d'intermédiaire de Proactis SA, explicitée dans les contrats signés avec ses partenaires, la protège normalement d'un engagement en responsabilité vis à vis des tiers quant à la qualité des produits ou services commandés par son intermédiaire. En tout état de cause, des clauses de limitation de responsabilité sont prévues dans les contrats signés par la société. Mais malgré l'absence totale de litige à ce jour, il n'est donc pas impossible que la responsabilité de la société puisse être recherchée un jour par un de ses partenaires, mais la société serait a priori couverte par ses assurances.

© Proactis 2020

2.4.2 Risques industriels et environnementaux

- Risques liés à la technologie

Une incapacité pour le Groupe à faire évoluer ses services en intégrant de nouvelles technologies et/ou en supportant des volumes de données en constante évolution pourrait avoir des conséquences négatives sur son Chiffre d'Affaires, ses résultats et sa situation financière. C'est pourquoi, afin de rester compétitif, le Groupe continue de renforcer la fonctionnalité et le contenu de sa solution informatique, mais également son parc informatique, ses compétences technologiques et techniques, ainsi que la réactivité de ses équipes. Le Groupe tente de maintenir les coûts correspondants à un niveau raisonnable.

Si le partenariat avec SAP a permis au Groupe d'acquérir une avance technologique par rapport à des concurrents, la société demeure dépendante de SAP qui fournit une partie des logiciels installés sur ses systèmes informatiques et sur ceux de ses clients. De plus SAP, qui a contribué de manière significative au développement de l'activité grâce aux relations qu'elle entretient avec ses entreprises clientes, s'est rapproché en 2012 d'un des principaux concurrents du Groupe, la société américaine Ariba. Une dégradation des relations avec SAP est susceptible d'avoir des effets défavorables sur la technologie du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner par conséquent une baisse du cours des actions de la société.

Il convient néanmoins de rappeler également que la première période de cinq années de l'accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) signé avec SAP AG le 12 novembre 2007 est arrivée à terme en novembre 2012 et que cet accord a été étendu et prolongé de trois ans à compter du 1er octobre 2012. Depuis, il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Il est également rappelé ici que le déclin du Chiffre d'Affaires de Proactis SA basé sur les technologies SAP a été une des principales raisons qui ont entrainé en 2014 et en 2015 des dépréciations exceptionnelles des survaleurs.

- Risques liés à la sécurité informatique

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de Proactis SA requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'informations confidentielles. En dépit du déploiement par le Groupe d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de Proactis SA pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services aux clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges.

- Risques liés à la continuité des opérations

Le développement et la continuité des prestations opérées par Proactis SA reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants, matériels et logiciels,

© Proactis 2020

contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendie et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient affecter l'infrastructure de Proactis SA et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de Proactis SA en matière de télécommunications à fournir la capacité de transport de données requise par Proactis SA consécutivement à une erreur humaine, à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de Proactis SA. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société.

- Risques liés à l'environnement

L'activité de la société Proactis SA. et du Groupe (création et opération de places de marchés) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, les risques liés à l'environnement sont négligeables et aucune politique environnementale n'a donc été définie par le Groupe.

2.4.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit sur les actifs financiers est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Groupe concerne donc essentiellement ses créances clients pour lesquelles le groupe revoit régulièrement le risque de crédit en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients Acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients Vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Par ailleurs, le Groupe n'a pas à supporter de risques sur la valeur des biens et services transitant par sa place de marché du fait de la structure de son activité, limitée essentiellement à la perception de commissions.

Toutefois, le nombre limité de clients Acheteurs et la concentration du Chiffre d'Affaires en résultant peuvent représenter un risque fort en cas d'arrêt de contrat d'un ou plusieurs de ces clients. Ainsi, le Chiffre d'Affaires de 12 mois au 31 juillet 2020 des principaux clients du Groupe représente (en pourcentage du Chiffre d'Affaires total sur cet exercice de 12 mois) :

1. Pour le premier client : 11%
2. Pour les cinq premiers clients : 35%
3. Pour les dix premiers clients : 48%

La gestion des risques du Groupe cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. En l'absence d'assurance spécifique sur les créances, cette gestion du risque de crédit s'appuie sur une revue régulière des créances et sur des procédures de relance adaptées. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de crédit conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2020 en présente les impacts chiffrés.

© Proactis 2020

2.4.4 Risques opérationnels

- Risques liés aux développements internationaux et aux rapprochements capitalistiques

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, Proactis SA a acquis et pourrait acquérir ou s'associer à des entreprises lui permettant de compléter ses activités et ses équipes, générant la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Les rapprochements successifs avec Proactis DAC en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008, ont fait l'objet d'une rémunération en numéraire et en actions. Les acquisitions ou investissements potentiels, qu'ils soient payés en numéraire ou en actions, pourraient affecter défavorablement le cours de Bourse de la société et pourraient avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Proactis SA.

Par ailleurs, depuis le mois d'aout 2017, le Groupe Proactis SA est détenu par le Groupe Britannique Proactis.

En outre, en application des normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu'il existe une indication que les écarts d'acquisition ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des écarts d'acquisition et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

La Note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2020 présente le test de dépréciation réalisé en application des normes IFRS. Cette note détaille les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d'utilité ne serait pas égale à la valeur comptable.

- Fluctuations potentielles des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative au cours des prochains mois et années, en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle et notamment : l'évolution de la concurrence, l'apparition de nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux services ou produits, le développement de l'Internet, le développement de son portefeuille de clients Acheteurs et Vendeurs, l'évolution de nouveaux services et produits, le volume des transactions transitant par sa place de marché, le montant et la période choisis pour les investissements, le nombre de recrutements, la modification du "Business Model", le montant des frais de recherche et développement liés à l'introduction de nouveaux services et produits, les difficultés techniques, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et d'autres facteurs économiques en général.

Du fait de ces incertitudes, ainsi que de l'effet des acquisitions successives (Proactis DAC en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008), la société estime qu'un examen de ses résultats d'exploitation historiques n'est pas un indicateur fiable de ses résultats d'exploitation futurs.

© Proactis 2020

- Risques liés au marché

Compte tenu de la croissance modérée du marché global, le succès de Proactis SA dépend d'un transfert significatif et rapide sur Internet des processus Achats au détriment des modes traditionnels. Le modèle économique de Proactis SA suppose également une importante évolution des procédures administratives des sociétés clientes, nécessitant une très forte décentralisation des commandes passées.

Un transfert lent sur Internet, ou le maintien de procédures de commandes centralisées pourraient avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Proactis SA, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et pourraient entraîner une baisse du cours des actions de la société.

A l'inverse, le modèle économique et le positionnement de Proactis SA le rendent plus résistant à un éventuel ralentissement économique, car le montant des achats qui transitent sur les plateformes de la société n'est pas directement lié à celui du Chiffre d'Affaires des entreprises.

- Risques liés au personnel

Proactis SA est très dépendant du service de ses cadres clés. Proactis SA a dû procéder localement, au cours des années écoulées, à des renforcements de compétences spécifiques dans les domaines des technologies, de l'information et du e-commerce. Il a dû parallèlement procéder à des rationalisations sectorielles de ses effectifs. Bien que le Groupe dépende de la concurrence sur le marché du travail pour le recrutement et la formation de personnel qualifié, il est toujours parvenu à attirer à ce jour les talents nécessaires pour assurer son développement.

- Risques liés aux fournisseurs

L'activité de Proactis SA et la qualité de ses prestations reposent, pour une large part, sur la qualité du service des fournisseurs associés à sa place de marché et aux divers sous-traitants auxquels Proactis SA a prévu de déléguer une part significative de son activité (hébergement et maintenance des moyens informatiques, conseil et mise en place chez les partenaires, …).

Toute défaillance d'un de ces fournisseurs ou sous-traitants dans la continuité ou la qualité de ses prestations pourrait avoir une répercussion négative sur sa propre image de marque et serait par voie de conséquence susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Proactis SA, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entrainer une baisse du cours des actions de la société. Néanmoins, les recrutements opérés à ce jour ont permis l'internalisation d'un certain nombre de compétence-clés, et donc une moindre dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Les achats et charges externes sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2020 auprès des principaux fournisseurs du Groupe représentent (en pourcentage des achats et charges externes total de l'exercice 2020 de 12 mois) :

- pour SAP AG, premier fournisseur du Groupe : 11% (le risque spécifique lié à ce fournisseur est décrit dans la section « Risques liés à la technologie »)
- pour les cinq premiers fournisseurs : 38%
- pour les dix premiers fournisseurs : 52%

© Proactis 2020

2.4.5 Risques de liquidité

Le groupe Proactis SA doit assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité. Les sources de financement utilisées par le Groupe en 2017et jusqu'au 31 juillet 2020 sont ainsi :

- plusieurs contrats de financement en crédit-bail mis en place depuis 2008. La valeur brute totale des immobilisations ainsi financées au 31 juillet 2020 est de 117 milliers d'euros. Au 31 juillet 2020 l'intégralité de ces contrats a été remboursée.

Suite à l'application de la norme IFRS 16, les dettes de loyer du groupe sont essentiellement constituées des contrats de location des bureaux.

Proactis Holdings PLC, la société mère ultime du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de liquidité conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2020 en présente les impacts chiffrés.

Sur la base de ces différents éléments, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.4.6 Risques de marché

- Risque de taux

Le Groupe ne détient au 31 juillet 2020 ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux et n'en détenait pas au 31 juillet 2019. Le groupe n'est donc pas exposé au risque de taux.

- Risque de change

Le groupe Proactis SA est exposé au risque de change par ses filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro mais également avec Perfect Commerce et Proactis (essentiellement le Dollar américain et la Livre sterling), ainsi que par des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la filiale concernée (essentiellement le dollar canadien pour la filiale américaine dont la devise fonctionnelle est le dollar américain).

Toutefois, le Groupe ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme car les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. Cette gestion du risque de change repose essentiellement sur

© Proactis 2020

le contrôle de l'équilibre entre produits et charges pour la principale devise étrangère (à savoir le dollar américain). La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de change conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2020 en présente les impacts chiffrés.

- Risque sur actions et autres instruments financiers

Au 31 juillet 2020, la société Proactis S.A. détient 903.834 de ses propres actions (soit 0,66% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 404 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,45 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,097 euro au 31 juillet 2020, la valeur de ces actions est de 88 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 316 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

- Risque sur matières premières

De par la nature de son activité, le Groupe n'est pas exposé au risque sur matières premières.

2.5 Evènements importants survenues depuis la clôture de l'exercice

NA

2.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

2.6.1 Répartition du Chiffre d'Affaires

Proactis SA tire ses revenus de deux sources :

- Les revenus d'abonnement « Software as a Service » (SaaS)

Ce Chiffre d'Affaires repose sur des contrats d'une durée allant jusqu'à 5 ans de fourniture des différentes technologies Proactis SA (eContract, eInvoice, ePortal, eContent, et eConnect, ces quatre dernières constituant le « Business Network ») à l'attention de clients « Acheteurs » et aux clients « Fournisseurs » qui négocient et collaborent sur le « Business Network »

- Les revenus des Services

Il s'agit du Chiffre d'Affaires lié à la prestation d'expertise professionnelle pour la sélection, la mise en œuvre, le fonctionnement et le support technologique dans les domaines d'e-Procurement et d'e-Sourcing. Ces services peuvent être liés à la fourniture de solutions SaaS pour des clients ou fournis de manière indépendante.

© Proactis 2020

2.6.2 Partenariat avec SAP

Depuis la signature d'un contrat de collaboration internationale d'une durée de 5 ans avec SAP en novembre 2007, Proactis SA a renforcé sa position sur le marché des solutions d'achats électroniques à la demande. Nos clients bénéficient au niveau mondial de la mise en œuvre accélérée de solutions à la demande, grâce à l'association des applications de pointe d'e-Sourcing et de gestion de la relation fournisseur (Supplier Relationship Management ou « SRM ») de SAP, qui peuvent être intégrées de manière cohérente aux offres de produits et de services Proactis SA dédiés aux achats électroniques (hub, catalogues, connectivité). Ce contrat se renouvelle d'année en année pour une durée d'un an.

2.6.3 Nouveaux clients

Le Groupe tend à maintenir son activité auprès des clients « Acheteurs » par le renouvellement et la croissance des contrats Saas. Le Groupe souhaite développer son activité auprès des clients de « Fournisseurs » en proposant de nouvelles solutions ou par la réalisation de volumes croissant de transactions.

Stratégie commerciale mondiale

La base de clientèle historique de Proactis SA est présente dans les principaux pays d'Europe Occidentale et d'Amérique du Nord. Proactis SA poursuit une stratégie de développement commercial dans l'ensemble de ces régions, là où la Société est présente avec des équipes commerciales et d'avant-vente (Allemagne, France, Royaume Uni, Benelux, Etats-Unis).

Une structure de coûts optimisée

Depuis plusieurs années et notamment suite à l'acquisition du Groupe par Proactis, le Groupe a engagé des actions afin d'optimiser sa structure de coûts et d'assurer une rentabilité à long terme. Des progrès importants ont été réalisés afin de réduire les coûts, en particulier dans le domaine des technologies, au fur et à mesure de l'intégration des entreprises acquises.

Dans de nombreux autres domaines, les structures actives dans plusieurs pays ont été remplacées par une organisation mondiale, permettant des synergies financières et organisationnelles.
Dans ce contexte, les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par deux Conventions Réglementées.

2.7 Dépenses en matière de Recherche & Développement

Les investissements d'exploitation du Groupe sont essentiellement liés à l'amélioration des produits et structures informatiques existants ainsi qu'au développement de nouveaux produits. Ainsi le Groupe a poursuivi ses efforts afin d'unifier et intégrer les différents systèmes informatiques existants en son sein, et a complété et amélioré les fonctionnalités de ses différentes technologies.

Les dépenses de développement engagées par le Groupe sur l'exercice 2020 et ayant fait l'objet d'une capitalisation s'élèvent à 2.020 milliers d'euros, dont 1 226 milliers d'euros sont des coûts internes. Les coûts capitalisés sont comptabilisés dans les comptes IFRS. Les immobilisations incorporelles sont par ailleurs détaillées en note 13 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 juillet 2020.

© Proactis 2020

2.8 Capital social

2.8.1 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions des articles L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, le capital social se répartit au 31 juillet 2020 et à la connaissance de la Société, de la manière présentée ci-après :

Actionnariat connu de l'émetteur	Situation au 31/07/2020			Situation au 31/07/2019		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Proactis HEDGCO	120 681 033	88.51%	89.10%	120 681 033	88.51%	89.10%
Détenant plus de 4% du capital en actions ou en droits de vote	**120 681 033**	**88.51%**	**89.10%**	**120 681 033**	**88.51%**	**89.10%**
Autres - Ne détenant pas plus de 4% du capital	14 760 660	10.83%	10.90%	14 760 660	10.83%	10.90%
Hubwoo - Actions d'autocontrôle	903 834	0.66%		903 834	0.66%	
Total	**136 345 527**	**100.00%**	**100.00%**	**136 345 527**	**100.00%**	**100.00%**

2.8.2 Auto-détention

Le Groupe détient un total de 903.834 actions propres au 31 juillet 2020.

Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

2.8.3 Actionnariat collectif salarié au 31 juillet 2020

Néant.

2.8.4 Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux

- Options sur actions

Il n'y a plus d'options de souscription en circulation.

© Proactis 2020

2.9 Evolution du cours de bourse

Les actions de Proactis S.A. sont cotées sur EURONEXT Paris au Compartiment C (Code ISIN : FR0004052561).

Le cours était de 0,13 euro au 1er aout 2019 et de 0,097 euro au 31 juillet 2020.

Durant cette période le cours le plus bas s'est établi à 0,08 euro et le cours le plus haut à 0,137 euro.

Le volume cumulé échangé au cours de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 juillet 2020 est de 1.414.474 actions.

2.10 Filiales et participations

2.10.1 Sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Proactis S.A.

La société Proactis S.A. contrôle directement ou indirectement les sociétés suivantes au 31 juillet 2020 :

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détention	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.07.2020	31.07.2019
Proactis SA	Société mère	France		Intégration globale		
Proactis DAC	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Proactis GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Management LLC	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Holding LLC	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis SA	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%

Par ailleurs, la société a ouvert en 2009 un établissement à Manille - Philippines, dont l'activité principale est d'être un centre de support pour l'ensemble des clients internationaux du Groupe. L'entité InterSources UK Ltd a été dissoute au cours de l'exercice 2020.

Enfin, les caractéristiques des sociétés contrôlées directement figurent en note « V – Autres informations » des comptes sociaux de Proactis S.A. arrêtés au 31 juillet 2020.

© Proactis 2020

Ci-dessous le tableau récapitulatif concernant les résultats des principales filiales du groupe pour la période de 12 mois se terminant au 31 juillet 2020, à savoir :

En milliers d'Euros

Filiales du Groupe	Hubwoo USA Inc	Proactis GmbH	Proactis DAC	Hubwoo Philippines	Trade-Ranger Inc	Proactis SA	Proactis SA (Belgique)	InterSources UK	Proactis LP	Total
Chiffre d'affaires	0	617	3 826	0	0	6 023	1 105	8	793	**12 372**
Résultat net de la période	-123	280	-972	-1	-32	-8 650	-19	-30	-220	**-9 767**
Effectif	0	26	0	79	0	12	2	0	10	**129**

2.11 Déclaration de performance extra-financière

De par le nombre de salariés et le chiffre d'affaires, le Groupe Proactis SA n'est plus soumis à l'obligation de rendre compte de ses actions et de ses résultats en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

2.12 Proposition d'affectation du résultat social

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux présentés font ressortir une perte de 6 815 631 euros.

Il est proposé de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2020.

Les capitaux propres de la Société sont de -11 997 856 euros à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social.

Lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2019 les actionnaires se sont déjà prononcés en faveur de la poursuite de l'activité de la société.

2.13 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices. Depuis leur création ou leur entrée dans le Groupe, les sociétés du groupe Proactis SA, dont la société mère Proactis SA, n'ont jamais versé de dividendes. La société mère et ses filiales ont en effet consacré leurs excédents de trésorerie aux investissements dans les domaines technologiques, commercial et marketing. La politique de distribution des dividendes est donc dépendante des investissements nécessaires ainsi que des résultats futurs.

2.14 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

© Proactis 2020

2.15 Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 28 Janvier 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à continuer à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 3 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé à 1 euros.

Pour les besoins de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, nous vous précisons qu'il a été procédé à la publication dans les conditions de l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, du descriptif du programme de rachat établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 dudit règlement.

2.16 Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 juillet 2020, la Société n'a pas opéré d'opérations sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 31 juillet 2020 : 903 834 actions au prix moyen d'achat de 0,45 euro (soit 404 026 euros), représentant 90 383.40 euros en valeur nominale (0,10 euro par action) et 87 671.90 euros au cours boursier du 31 juillet 2020 (0,097 euro par action).

Les actions détenues au 31 juillet 2020 représentent 0.66% du capital social.

© Proactis 2020

2.17 Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/07/2020	31/07/2019	31/07/2018	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	19	12	12
Capital social	13 634 553	13 634 553	13 634 553	13 634 553	13 634 553
Nombre d'actions	136 345 527	136 345 527	136 345 527	136 345 527	136 345 527
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 234 526	10 328 348	19 387 441	13 645 634	16 670 939
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 184 640	1 798 225	2 137 222	1 284 247	969 517
Impôt sur les bénéfices	6 602	0	137 183	117 912	33 579
Dotations aux amortissements et provisions	7 993 669	10 458 299	6 570 701	22 505 428	4 899 368
Résultat net	-6 815 631	-8 660 074	-4 570 662	-21 339 093	-3 963 430
Résultat par action					
Résultat après impôt et participation et avant dotations aux amortissements et provisions	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0.05	-0.06	-0.03	-0.16	-0.03
Personnel					
Effectif moyen des salariés	12	19	20	26	31
Masse salariale	2 147 062	2 780 247	4 003 363	2 789 615	3 133 891
Sommes versées en avantages sociaux	706 974	764 793	1 302 582	951 140	1 132 106

2.18 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne, parmi ses objectifs, s'occupe de la gestion des risques existants pouvant empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Afin de réduire son exposition à ces risques, la démarche suivie par le Groupe inclut les étapes suivantes :

- recensement des risques,
- analyse des risques
- gestion et suivi des risques

L'identification des risques est effectuée en fonction de critères de matérialité (financière, sur l'image) et de probabilité d'occurrence, et a conduit au recensement exhaustif des risques présentés dans la partie « Principaux risques et incertitudes » du rapport de gestion. Ces risques sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration. La formalisation dans une cartographie des risques de l'identification des risques a été finalisée par le groupe avec pour objectif de soumettre cette cartographie des risques au Conseil d'Administration pour validation, mais cette formalisation est toujours en cours au 31 juillet 2020. Aucune cartographie des risques n'a donc encore pu être présentée au Conseil d'Administration.

En complément des procédures de contrôle interne, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques dans les domaines suivants :

- Risques liés aux technologies et risques lié à la sécurité.

Le Groupe a recours, pour la maintenance de ses serveurs, à des prestataires extérieurs, sous le contrôle d'une cellule interne dédiée à son environnement informatique. Cette cellule est en

© Proactis 2020

charge d'assurer l'intégrité des serveurs et de procéder aux développements nécessaires pour répondre aux dernières évolutions technologiques.

Par ailleurs, un plan de secours incluant un centre de données secondaire pouvant assurer la reprise d'activité en cas de défaillance du centre de données principal a été défini par la société, et sa mise en place est en cours de finalisation et de test.

- Risques financiers

La gestion du risque de liquidité et du risque client est assurée à travers une diversification des clients et sous-traitants et grâce à un suivi régulier de la trésorerie. Ce dernier inclut notamment une revue hebdomadaire des créances clients, effectuée par la direction financière et le contrôle de gestion.

Par ailleurs, la société n'a plus recours à des financements externes, (tels que des financements en crédit-bail) pour son matériel informatique.

Enfin, le Groupe n'a pas jugé utile la mise en place d'une politique de taux de change, considérant que les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

- Risques liés aux rapprochements capitalistiques.

Le Groupe a mis en place une politique d'intégration des équipes des sociétés acquises, notamment à travers la centralisation des équipes sur des sites communs dans chaque pays et l'homogénéisation des procédures, aussi bien dans le suivi financier que des procédures d'achat et de suivi des prestations. Ainsi, les salariés des entités françaises sont regroupés au siège social de la société, et les équipes issues des différentes filiales américaines ont été regroupées.

Cette dynamique a été maintenue suite au rachat par le groupe Perfect Commerce puis confirmée après l'acquisition de cet ensemble par le groupe Proactis. Le groupe Proactis SA continue ce processus d'intégration au niveau opérationnel, et notamment en ce qui concerne la centralisation des équipes, l'implémentation des meilleurs pratiques en vigueur dans l'un ou l'autre Groupe en termes de procédures et suivis d'activité.

La société a par ailleurs souscrit des polices d'assurance afin de limiter son exposition aux risques, et ce dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;

- Mission du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- conformité des opérations aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- fiabilité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, ne peuvent toutefois pas représenter une garantie absolue d'élimination totale des risques. Le Groupe

© Proactis 2020

recherche continuellement le meilleur équilibre possible entre son niveau de contrôle interne et le risque résiduel correspondant, en veillant à ne pas alourdir inutilement ses modes opératoires.

- Organisation des procédures de contrôle interne

Le Directeur Général, sous le contrôle du Conseil d'Administration, les différents Comités mis en place tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau opérationnel, et les compétences ainsi rassemblées assurent la promotion d'une culture de contrôle interne adaptée à l'activité du groupe Proactis SA.

L'équipe de direction du Groupe, sous l'autorité du Directeur Général a pour responsabilité de mettre en place les orientations décidées par le Directeur Général et le Conseil d'Administration et de s'assurer de leur bonne application dans toutes les sociétés du Groupe. L'équipe de direction établit le plan stratégique, met en place et suit les principaux plans opérationnels et les budgets, développe les projets transverses et détermine les orientations en matière de politique des ressources humaines.

L'efficacité du contrôle interne fait partie des principaux objectifs des organes de direction du siège qui s'appuient à cet effet sur les directions concernées des filiales et des zones.

Le contrôle financier du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier (Chief Financial Officer) qui doit notamment s'assurer de la fiabilité des informations financières communiquées.

La direction administrative et financière est organisée autour de pôles de compétences en matière de financements-trésorerie, comptabilité-consolidation et contrôle de gestion.

La direction juridique et des assurances est placée sous la responsabilité du Directeur Général. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la conformité des opérations aux lois et réglementations.

La direction des ressources humaines est responsable de l'application des réglementations sociales et des normes éthiques du groupe. À travers ses structures et ses outils de reporting, elle assiste le management pour la définition de l'allocation des ressources et le développement des compétences (revue des performances, système de paye et d'évaluation). Cette direction est placée sous la responsabilité du Directeur Général.

La direction des systèmes d'information étudie, approuve et contrôle les principaux projets informatiques du groupe et développe les possibilités de partage. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes, par pays et par zone géographique.

- Mise en œuvre des procédures de contrôle interne

Les principes comptables, le plan de comptes du Groupe et les processus de reporting et consolidation sont définis et appliqués de manière identique au sein au Groupe, afin de garantir l'homogénéité des données comptables du groupe.

Les directives des ressources humaines décrivent en détail les règles, principes et bonnes pratiques au sein du groupe afin d'assurer une permanence et cohérence des méthodes au sein des organisations.

© Proactis 2020

À chaque niveau de l'organisation existent des procédures ou des modes opératoires qui permettent de contrôler l'application et la mise en œuvre de seuils d'autorisations, relatifs aux :

- embauches,
- indemnités de licenciement,
- enveloppes budgétaires,
- investissements et désinvestissements,
- engagements à long terme,
- opérations financières et signatures bancaires.

Les budgets, en cohérence avec le plan stratégique sont élaborés aux différents niveaux opérationnels. Après approbation par le Conseil d'Administration, le Budget présenté par le Directeur Général est décliné dans chaque pays et dans chaque direction fonctionnelle. Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe.

Des situations prévisionnelles sont régulièrement établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctives requises.

Les revues d'activité mensuelles par l'équipe de direction permettent d'appréhender l'évolution économique et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Des rapports synthétiques présentant les principales informations financières et de gestion sont mis à la disposition du Directeur Général.

Au niveau des zones et des entités du Groupe, des contrôleurs de gestion sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

- Procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière

Les états financiers sont élaborés sur la base des informations communiquées par les responsables financiers des différentes filiales. Ces données sont transmises selon un format unique, grâce à un système comptable intégré reprenant une nomenclature des comptes et un système de reporting communs à toutes les organisations, à l'exception de quelques entités non significatives.

Le système comptable unifié et intégré assure la conformité des informations avec le référentiel Groupe (principes comptables et plan de comptes) pour le reporting de gestion, la consolidation des comptes et la préparation de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des instructions détaillées sont transmises par le Directeur Administratif et Financier à chaque étape des processus de consolidation et de reporting.

Le service de consolidation s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant d'analyser les données consolidées ainsi obtenues (modifications de périmètre, change, opérations exceptionnelles…).

- Pouvoirs du Directeur général

Les fonctions de Directeur Général de la société Proactis S.A. et donc du Groupe Proactis SA sont à ce jour exercées par Monsieur Timothy Sykes, et ce depuis le 29 janvier 2019.

M. T. Sykes ne perçoit aucune forme de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Par application des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de

© Proactis 2020

l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général est chargé de diriger et d'animer le Groupe Proactis SA suivant ce qui est notamment indiqué dans le présent rapport.

En outre, conformément à la Charte du Conseil d'Administration, le Directeur Général doit consulter le Conseil d'Administration de Proactis S.A. aux fins d'autoriser préalablement les opérations suivantes :

- approbation du budget annuel et de ses modifications ;
- décision d'investissement non prévue au budget et dont le montant excéderait 300.000,00 euros (hors TVA) ou la contre-valeur de 300.000,00 euros (hors TVA) en devises, que l'investissement soit en une ou plusieurs tranches ou en une série d'investissements liés entre eux ;
- tout projet d'acquisition ou de rapprochement avec toute société ;
- toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, modification de la nationalité de la société ou toute autre opération de restructuration juridique à laquelle Proactis S.A. et/ou ses filiales serai(en)t partie(s).

- Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de convocation et de déroulement des assemblées générales sont détaillées à l'article 17 des statuts et ne prévoient pas de modalités spécifiques qui s'ajouteraient aux modalités prévues par la loi.

- Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les Informations mentionnées à l'article L.233-13 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion, notamment dans sa section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

© Proactis 2020

3 PARTIE 2 – Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice de 12 mois clos au 31 juillet 2020 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

3.1 Rapport Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport est établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société se réfère aux règles de la bonne gouvernance telles que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MIDDLENEXT, révisé en septembre 2016. Ce code est consultable sur le site internet dédié : http://www.middlenext.com/.

Lorsque la société a écarté des dispositions de ce code, il en est fait mention dans le présent rapport.

3.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les administrateurs durant l'exercice :

Mandataire social	Date de première nomination	Date de nomination du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Mandat ou fonction exercé	Société concernée
Timothy Sykes	3 août 2017	28 janvier 2020	Assemblée générale statuant sur les comptes au 31 juillet 2025	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général Président Directeur Général	Proactis SA Proactis Holding
Sean McDonough	21 décembre 2017	21 décembre 2017	Assemblée générale statuant sur les comptes au 31 juillet 2023	Administrateur Directeur Informatique	Proactis SA Proactis Holding
Rachel Rollinson	21 décembre 2017	21 décembre 2017	Assemblée générale statuant sur les comptes au 31 juillet 2023	Administratrice Vice-Présidente Finance	Proactis SA Proactis Holding

© Proactis 2020

A la connaissance de la Société, aucune des personnes listées ci-avant :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre elle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

3.3 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

© Proactis 2020

Objet	Date	Durée	Montant maximum	Usage par le Conseil d'administration
Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	AGM 28 janvier 2020 (8ème résolution)	18 mois à compter de l'AGM	3.000.000 €	Néant
Autorisation de réduction du capital par voie d'annulation des actions auto détenues	AGM 28 janvier 2020 (9ème résolution)	18 mois à compter de l'AGM	10% du capital social	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM 29 janvier 2019 (13ème résolution)	26 mois à compter de l'AGM	Montant maximum des augmentations de capital : 4.000.000 € ---- Montant maximum des émissions de créances : 5.000.000 €	Néant
Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	AGM 29 janvier 2019 (15ème résolution)	26 mois à compter de l'AGM	10% du capital social	Néant

3.4 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé aux mandataires sociaux, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

© Proactis 2020

3.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.5.1 Présentation du Conseil d'administration

Les statuts prévoient que les nombres minimum et maximum de membres du Conseil d'Administration sont définis par les dispositions légales en vigueur, qui sont à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

A la section 1 du présent rapport figurent les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres Sociétés.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

3.5.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place divers comités dont le rôle est de nourrir la réflexion des administrateurs.

© Proactis 2020

3.5.3 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.5.3.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur annexé à la Charte de Conseil, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Le Président du Conseil d'Administration est élu en son sein et est obligatoirement une personne physique. En principe, le mandat de Président court pour la durée du mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

b) Chaque administrateur (sauf pour les représentants permanents des personnes morales) doit être propriétaire d'au moins une action de la société Proactis S.A.

c) Conformément aux statuts de la Société, le nombre des membres du Conseil personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 65 ans, ne pourra à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

d) Convocation et tenue des réunions :

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an aux fins d'arrêter les comptes semestriels et les comptes annuels. A cette occasion, le Directeur Général présente au Conseil un rapport comportant notamment des éléments de reporting en matière d'activité du groupe Proactis SA sur le semestre écoulé, sur le niveau de charges, un point sur le budget, etc.… D'autres réunions peuvent également intervenir sur des sujets spécifiques ou d'importance.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se déroulent à l'endroit indiqué dans la convocation et peuvent se tenir, si nécessaire, par système de visioconférence ou de télécommunication suivant les conditions réglementaires applicables.

Les administrateurs sont convoqués aux réunions par le Président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour et anime les débats.

Les convocations sont adressées par voie électronique puis, s'il y a lieu, par voie postale ou par courriel à chacun des membres du Conseil d'administration et au(x) membre(s) du Comité d'entreprise délégué(s) auprès du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont également convoqués lorsque l'ordre du jour fait apparaître un sujet relatif aux comptes que ceux-ci soient semestriels ou annuels ou pour d'autres sujets d'importance.

© Proactis 2020

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres du Conseil en fonction sont effectivement présents (physiquement ou par visioconférence ou conférence téléphonique organisée dans les conditions réglementaires).

Toute réunion débute par la signature d'une feuille de présence par tous les membres du Conseil présents avec indication, s'il y a lieu, des membres représentés.

Les décisions au Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président de séance n'ayant pas voix prépondérante en cas de partage.

Un membre du Conseil ne peut se faire représenter que par un autre administrateur sous réserve de justifier d'un mandat écrit.

En cas de procuration, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

A la suite de la réunion, il est dressé un procès-verbal des délibérations, qui est signé lors de la réunion suivante par le Président et un des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au Président du Conseil d'Administration.

3.5.4 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020, aux dates suivantes :

Date de réunion	Nombre d'administrateurs		Taux de présence
	présents	nommés à la date de réunion	
26 novembre 2019	3	3	100%
23 Avril 2020	3	3	100%

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel des travaux de ses réunions tenues au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020 à l'examen des comptes (annuels et semestriels), à la stratégie du groupe, à l'évolution de son actionnariat, au suivi des mesures de réorganisation, ainsi qu'à la structure financière. Aucun ordre du jour du Conseil d'Administration ne contient en 2019-2020 de point consacré à un débat sur son fonctionnement.

© Proactis 2020

3.5.5 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.6 Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

3.7 Représentation des femmes et des hommes

À ce jour, votre Conseil d'administration comprend une femme et deux hommes.

3.8 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

3.8.1 Structure du capital de la Société au 31 juillet 2020 et participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont celle-ci aurait eu connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce

La structure du capital de la Société au 31 juillet 2020 est présentée au paragraphe [1.8.1] du rapport de gestion.

3.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application des dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 20 des statuts, dans sa rédaction actuelle, prévoit qu'à défaut de déclaration des franchissements de seuil légaux et du franchissement de seuil statutaire de 2,5 %, « *les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.* »

Il n'existe aucune autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

© Proactis 2020

En outre, il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions et il n'a été porté à la connaissance de la Société aucune clause de la nature de celles visées à l'article L.233-11 du Code de commerce (« clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société »).

3.8.3 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

3.8.4 Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

3.8.5 Accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun accord de cette nature n'a été conclu

3.8.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement du Directeur Général

L'article 14 des statuts prévoit notamment que :

« 1) La direction générale de la société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors le titre de « président-directeur général » soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration qui porte alors le titre de « directeur général ».

[…]

2) Lorsque la direction générale de la société et assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions légales, règlementaires ou statuaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de président directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale de la société, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers. »

© Proactis 2020

3.8.7 Règles applicables à la modification des statuts

Les statuts de la Société, ne peuvent, conformément à la loi et aux statuts, être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires.

Toutefois, l'assemblée générale peut, au cas par cas, déléguer cette compétence au conseil d'administration.

3.8.8 Pouvoir du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

L'article 13 des statuts prévoit que « *le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* ».

S'agissant des émissions et des rachats d'actions, le conseil d'administration ne peut émettre des actions nouvelles ou procéder à des rachats d'actions, que pour autant que l'assemblée générale lui ait consenti une délégation à ce titre.

Il est précisé en tant que de besoin, que les délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale à l'effet d'augmenter le capital social font l'objet d'un rapport complémentaire.

Par ailleurs, nous vous rappelons que par délibération en date du 28 janvier 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 3 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé à 1 euros.

3.8.9 Accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

3.8.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le directeur général ou les salariés, s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'y a pas eu d'accord pour les nouveaux mandataires sociaux.

© Proactis 2020

4 PARTIE 3 – INFORMATION FINANCIERE

4.1 Etats financiers consolidés au 31 Juillet 2020

4.1.1 Faits marquants

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, le Groupe est en mesure, de par son activité de maintenir l'essentiel de son activité. Alors que l'intégralité de son effectif peut continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, le groupe doit néanmoins s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. Et bien qu'ayant anticipé également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact futur du COVID-19 sur l'activité

Nous rappelons que le groupe reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto au périmètre Proactis SA.

Ainsi, les états financiers Consolidés ont donc été arrêtés en supposant que la société demeure en exploitation.

Le management a préparé des prévisions Groupe couvrant la période allant jusqu'au 31 juillet 2023, en tenant compte de l'impact éventuel du COVID 19 sur les performances de négociation et ont évalué la capacité du Groupe à faire face à ses passifs à leur échéance au cours de la période de 12 mois à compter de la date de l'approbation de ces états financiers.

Si les prévisions de flux de trésorerie du Groupe ont été préparées sur la base des hypothèses de négociation actuelles, l'environnement opérationnel présente un certain nombre de défis qui pourraient avoir un impact négatif sur la performance réelle atteinte. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, la réalisation des prévisions de revenus récurrents et de nouveaux gains commerciaux, ainsi que la capacité du directeur à mettre en œuvre des initiatives de réduction des coûts dans les domaines de dépenses discrétionnaires, le cas échéant.

Le management reste convaincu que le Groupe dispose des ressources adéquates pour continuer à faire face à ses engagements au fur et à mesure de leur échéance dans un délai de 12 mois à compter de la date d'approbation des présents états financiers. Par conséquent, les états financiers de la société ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

© Proactis 2020

4.1.2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Note	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
Chiffre d'affaires	5	**12 372**	14 534
Autres produits de l'activité		**3**	597
Achats et charges externes		**(3 824)**	(6 342)
Charges de personnel	6	**(5 785)**	(6 058)
Impôts et taxes		**(15)**	(74)
Dotation aux amortissements	13 & 14	(2 029)	(1 647)
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients		433	263
Autres charges d'exploitation		**(10)**	(2)
Résultat opérationnel courant		**1 144**	**1 271**
Dépréciation du Goodwill	12	(10 426)	0
Autres charges opérationnelles	8	(85)	0
Résultat opérationnel		**(9 367)**	**1 271**
Coût de l'endettement financier	9	(34)	(9)
Autres produits financiers	9	61	0
Autres charges financières	9	(159)	(91)
Résultat avant impôt		**(9 499)**	**1 172**
Produit / (charge) d'impôt	10	(268)	(245)
Résultat net part du Groupe		**-9767**	**927**
Résultat net par action (en euros)	**11**	-0.07	0.01
Résultat net dilué par action (en euros)	**11**	-0.07	0.01

© Proactis 2020

4.1.3 État du résultat global consolidé

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000
Résultat net de la période	**- 9 767**	**927**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-13	-25
Eléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat		
Différence de change résultat de la conversion des opérations à l' étranger (*)	- 900	808
Autres éléments du résultat global	**-912**	**783**
Résultat global de la période	**- 10 679**	**1 710**
Attribuable aux actionnaires de la société	- 10 679	1 710
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0

(*)les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise sont les suivants:
=> -116k€ relatif à des PHP
=> -246k€ relatif à des GBP
=> - 538 k€ relatif à des USD

© Proactis 2020

4.1.4 État de la situation financière consolidée

	Note	31 juillet 2020 €'000	31 juillet 2019 €'000
Goodwill	12	7 483	18 769
Autres Immobilisations incorporelles	13	3 240	2 578
Immobilisations corporelles	14	843	856
Droits d'utilisation	27	1 045	0
Autres actifs non courants	15	227	163
Impôts différés actifs	16	829	837
Actifs non-courants		**13 666**	23 204
Clients et autres débiteurs	17	2 880	3 023
Autres actifs courants	18	6 731	7 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 642	915
Actifs courants		**11 253**	11 147
Total des actifs		**24 920**	**34 351**
Capital	20	13 635	13 635
Primes liées au capital	20	48 190	48 190
Réserves et résultat consolidés		(45 618)	(34 938)
Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires		**16 207**	26 886
Avantages au personnel	21	432	395
Dette de loyers (part à long terme)	27	827	0
Impôts différés passif	16	139	188
Total Passifs non courants		**1 398**	582
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)		0	9
Dette de loyers (part à moins d'un an)	27	412	0
Provisions (part à moins d'un an)	22	155	70
Fournisseurs et autres créditeurs	23	2 618	2 813
Autres passifs courants	24	164	363
Passifs de Contrats	24	3 965	3 627
Total Passifs courants		**7 315**	6 883
Total des passifs		**8 713**	7 465
Total des passifs et des capitaux propres		**24 920**	**34 351**

© Proactis 2020

4.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Note	12 mois 31 juillet 2020 €'000	12 mois au 31 juillet 2019 €'000
Résultat net total consolidé		**-9 767**	**927**
Elimination des amortissements et de la dépreciation de l'ecart d'acquisition	12,13&14	12 455	1 647
Elimination des dotations et reprises de provisions		-721	-2 648
Elimination des plus/moins value de cession		18	0
Autres produits et charges calculés		409	2 255
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**2 395**	**2 180**
Elimination de la charge (produit) d'impôt	10	268	245
Elimination de la charge (produit) d'intérêts	9	34	4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**2 696**	**2 429**
Incidence de la variation du BFR	25	848	-3 805
Impôts payés		-138	-180
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**3 407**	**-1 556**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(*)		-2 362	-1 863
Augmentation des actifs financiers non courants		0	-49
Diminution des actifs financiers non courants		57	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**-2 305**	**-1 912**
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	27	-374	-47
Charge d'intérêts		-34	-4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**-407**	**-51**
Incidence de la variation des taux de change		33	9
Effet change et changements de méthode		**33**	**9**
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		**728**	**-3 510**
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		915	4 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		1 642	915

(*)Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont principalement constituées des coûts capitalisés internes et externes pour 2 020 milliers d'euros.

© Proactis 2020

4.1.6 État des variations des capitaux propres consolidés

	Revenant aux actionnaires de la société					Part des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital	Actions Propres	Réserve de conversion	Autres réserves consolidées		
	€'000						€'000
Situation 31 Juillet 2018	13 635	48 189	- 411	76	- 36 313	-	25 176
Résultat de la période					927		927
IAS 19					-25		-25
Autres éléments du résultat global				808			808
Total des transactions avec les actionnaires							0
Résultat global de la période	0	0	0	808	902		1 710
Autocontrôle							0
Situation 31 Juillet 2019	13 635	48 189	- 411	884	- 35 411		26 886
Résultat de la période					-9 767		-9 767
IAS 19					-13		-13
Autres éléments du résultat global				-900			-900
Total des transactions avec les actionnaires							0
Résultat global de la période	0	0	0	-900	-9 779		-10 679
Ajustement lié à l'application d'IFRS 16, net d'impots					0		0
Résultat global de la période ajusté	0	0	0	-900	-9 779		-10 679
Autocontrôle					0		0
Situation 31 Juillet 2020	13 635	48 189	- 411	- 15	- 45 191		16 207

4.1.7 Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. **Entité présentant les états financiers**

Proactis S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée et domiciliée en France. Son siège social est sis au 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition de solutions d'achats électroniques à la demande. Proactis SA connecte les entreprises en offrant des solutions globales de gestion des achats et d'automatisation, dans un contexte collaboratif, dans le Cloud, par le Business Network.

Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 novembre 2020 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

© Proactis 2020

Note 2. **Base de préparation**

A. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE no 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Proactis sont établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tel qu'adoptés par l'Union européenne au 31 juillet 2020. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'application de la norme IFRS 16.

Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2020 adoptés par l'Union européenne

En 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2020 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- Amendement des références du cadre conceptuel dans les normes IFRS

L'analyse des incidences de l'application de cette norme est en cours

B. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro. La monnaie fonctionnelle est l'euro
Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

C. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

© Proactis 2020

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements sont incluses dans les notes suivantes :

- note 12 – Goodwill,
- note 21 - Avantages au personnel,
- note 22 - Provisions

Note 3. **Principales méthodes comptables**

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Proactis SA comprennent les comptes de la société mère Proactis S.A. ainsi que les comptes intégrés globalement de ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Les filiales sont toutes des entités pour lesquelles le Groupe a cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition aux droits et aux rendements, et la capacité d'agir sur ces rendements. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Le Groupe Proactis SA ne détient pas de titres de sociétés pouvant faire l'objet d'une consolidation selon les méthodes de mise en équivalence.

Proactis SA bénéficie du soutien financier de son actionnaire principal ; Proactis Holding plc.

B. Monnaie étrangère

- ***Transactions libellées en devises étrangères***

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. En conformité avec le paragraphe 15 de l'IAS 21, les écarts de change portant sur les comptes courants intra-groupe libellés en devises ont été comptabilisés en réserve de conversion dès lors que le remboursement du compte-courant n'était pas planifié dans un avenir prévisible.

© Proactis 2020

- ***Conversion des états financiers***

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros au cours de change en vigueur aux dates de transaction ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et correspond au taux moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 07-2020 et 07-2019 sont les suivants :

Monnaies étrangères	Moyenne 12 mois 31/07/2019	Moyenne 12 mois 31/07/2020	31/07/2019	31/07/2020
	Euro	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Dollar américain - USD	1.14	1.11	1.11	1.18
Livre sterling - GBP	0.88	0.86	0.91	0.90
Pesos philippin - PHP	59.81	56.68	56.57	58.02

C. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe (SaaS « Software As A Service » et prestations de Services associées) sont basées sur le même produit (place de marché digital) et la même technologie. Ces activités ciblent deux catégories de clientèles (Grands groupes internationaux « Acheteurs » et leurs fournisseurs « Vendeurs »).

Les méthodes de commercialisation, de développement et d'implémentation de la technologie SaaS et de fournitures de prestations de Services sont également mutualisées au sein du Groupe.

En conséquence, l'organisation interne et de gestion du Groupe, ainsi que son système d'information financière, reposent sur une approche globale et intégrée des activités du Groupe et un seul secteur opérationnel est identifié : le Groupe dans son ensemble.

Les outils de gestion interne sont également mono-secteur, les coûts étant appréhendés de manière globale et le Chiffre d'Affaires étant décomposé entre les produits SaaS et les services associés.

D. Immobilisations incorporelles

- ***Goodwill***

Conformément à la norme IFRS 3 (révisée en 2008) - Regroupements d'entreprises, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition selon laquelle l'acquéreur doit à la date d'acquisition ;

© Proactis 2020

- comptabiliser et évaluer à leur juste valeur les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- comptabiliser et évaluer le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les frais connexes à l'acquisition (honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autre honoraires professionnels ou de conseil…) sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés en diminution du montant brut de l'émission.

Lorsque la juste valeur à attribuer aux actifs, passifs ou passifs identifiables assumés de l'entreprise acquise ainsi que le coût du regroupement ne peuvent être déterminés que provisoirement, les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises concerné sont comptabilisés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les goodwill positifs ainsi dégagés doivent faire l'objet de tests de dépréciation, au minimum sur une base annuelle.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

- ***Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement***

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées. Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont de 3 ans.

- ***Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels***

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

© Proactis 2020

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Licence "Application Market Place"	10 ans	Linéaire
Autres logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

Les licences « Application Market Place » correspondent aux licences qui bénéficient à nos clients dans le cadre de l'utilisation de nos produits.

E. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au Groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

F. Traitement des contrats de location

Voir note 27 concernant les modalités de première application depuis le 01/08/2019 de la norme IFRS16 relative aux contrats de location.

© Proactis 2020

G. Dépréciation des actifs

- ***Dépréciation des éléments d'actifs***

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

- ***Calcul de la valeur recouvrable***

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du Groupe en matière de R&D et de gestion commerciale notamment, une seule UGT a été identifiée correspondant au Groupe dans son ensemble.

- ***Pertes de valeur***

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus.

© Proactis 2020

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

H. Instruments financiers non dérivés

- ***Clients et autres débiteurs***

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à des tiers. Si les risques et avantages ne sont pas substantiellement transférés, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en créances jusqu'à leur paiement par les clients, avec en contrepartie un passif financier courant correspondant au montant financé par des tiers.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

- ***IFRS 9 Principes généraux***

Les catégories avec IFRS 9 sont les suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur (JV) par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers au coût amorti
- Instruments de dettes à la JV par le biais des autres éléments du résultat global
- Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la JV par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la JV par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la JV par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et

- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

© Proactis 2020

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la JV par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la JV par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

- ***Fournisseurs et autres créditeurs***

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur (JV) puis au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la JV par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JV par le biais du compte de résultat sont évalués à la JV et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

- ***Placement***

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

- ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

© Proactis 2020

I. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

J. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations le libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance,
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et ce sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers,
- une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

L. Produits

Les produits du Groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS 15.Le SaaS « Software As A Service » et les prestations de Services associées, figurent en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

© Proactis 2020

Le Chiffre d'Affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé des sources principales suivantes :

- des frais d'accès à la plateforme et de maintenance étalés sur la période contractuelle,

- des montants variables en fonction des volumes de transactions sur la plateforme comptabilisés chaque mois et ajustés en fin de période de référence dès mise à disposition des volumes,

- dans certains cas des montants forfaitaires basés sur des indicateurs convenus, comptabilisées à chaque fin de période prévue par le contrat; ces trois premières sources de revenus sont relatives à la prestation de « Software as a Service » et ne représentent qu'une seule et même prestation

- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

M. Impôts sur le résultat

- ***Impôt exigible***

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

- ***Impôts différés***

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale du goodwill ou de celle d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et joint-ventures et à des investissements dans des succursales, sauf si et dans la mesure où les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible ; et
- le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, joint-ventures et investissements dans des succursales seulement dans la mesure où il est probable que :

- la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et
- il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra être imputée la différence temporelle.

© Proactis 2020

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

- ***Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises***

Le Groupe présente la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises française (CVAE) de la Contribution Économique Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de Finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

N. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs et de la levée des options de souscription d'actions et exercice des Bons de Souscription d'Actions « BSA » dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Toutefois, lorsque le résultat est une perte, l'effet de cette dilution n'est pas pris en compte.

O. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils peuvent comprendre par exemple les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession, les coûts significatifs de départs d'anciens salariés (charges de restructuration, coûts de réorganisation ...), les coûts des litiges (incluant notamment les frais d'avocats encourus dans le cadre de ces litiges) et les dépréciations d'actifs considérés comme significatives et non récurrentes.

P. Produits et charges financiers

- ***Coût de l'endettement financier net***

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

© Proactis 2020

- ***Autres produits et charges financiers***

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. **Périmètre de consolidation**

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détention	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt 31.07.2020	31.07.2019
Proactis SA	Société mère	France		Intégration globale		
Proactis DAC	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Proactis GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Management LL	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Holding LLC	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis SA	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%

La société mère Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille - Philippines.

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 juillet.

La société InterSource UK Ltd a été dissoute au cours de l'exercice 2020

Note 5. **Informations relatives aux secteurs opérationnels**

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - C. Secteurs opérationnels, un seul secteur opérationnel peut être identifié : le Groupe dans son ensemble. L'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son reporting interne sont également mono-secteur, et seul le Chiffre d'Affaires est décomposé entre les produits de licence SaaS (pour les acheteurs « buyers » d'une part et les fournisseurs « suppliers » d'autre part) et les services associés.

- ***Détail du Chiffre d'Affaires***

Le Chiffre d'Affaires se décompose ainsi entre les produits de licence SaaS et les services associés :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
Saas (Software as a Service)	11 514	13 786
Services	858	748
Chiffre d'affaires	**12 372**	**14 534**

© Proactis 2020

Le Chiffre d'Affaires consolidé pour l'année 2020-07 s'élève à 12.4 millions d'euros.

Le Chiffre d'Affaires par zones géographiques de destination est le suivant :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 12 mois €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 12 mois €'000
France	2 994	3 255
Allemagne	5 498	6 562
Etats-Unis	1 645	1 976
Autres pays	2 236	2 741
Chiffre d'affaires	**12 372**	**14 534**

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé, tant pour l'année 2020-07 que pour l'année 2019-07.

Note 6. **Charges de personnel**

- ***Charges de personnel***

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000	% Var
Salaires et traitements	4 405	4 763	-8%
Charges sociales	1 380	1 295	7%
Charges de personnel	**5 785**	**6 058**	**-4%**

Les charges de personnel incluent le coût des engagements de retraite à cotisations définies pour un montant de 383 milliers d'euros pour la période de se terminant les 31 juillet 2020 contre 338 milliers d'euros pour la période de 12 mois se terminant au 31 juillet 2019.

- ***Effectifs***

Les effectifs du Groupe au 31 juillet 2020 augmentent par rapport au 31 juillet 2019.

© Proactis 2020

Entité	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Proactis S.A. (France)	12	14
Hubwoo S.A. (établissement permanent à Manille - Philippines)	79	74
Proactis DAC	0	0
Proactis GMBH	26	24
Proactis L.P.	10	11
Hubwoo USA Inc	0	0
Proactis SA. (ex InterSources N.V.)	2	2
InterSources (UK) Ltd	0	1
Total des effectifs	**129**	**126**

Note 7. **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciations des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents) s'établit à 2,7 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020, contre 2.6 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019. Le Chiffre d'Affaires diminue de 2.2 millions d'euros. Quant aux charges d'exploitation, elles diminuent de 2.6 millions d'euros, dont 0.3 millions d'euros sont relatifs aux charges de personnel et 2,5 millions d'euros correspondent aux autres charges externes.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1,1 millions d'euros pour l'exercice 2020-07 contre 1.3 millions d'euros pour l'exercice 2019-07

Le résultat opérationnel s'établit 1,1 millions d'euros pour l'exercice 2020-07, contre 1.3 millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels.

Note 8. **Autres produits et charges opérationnels**

En dehors de la dépréciation du Goodwill pour 10.4 millions d'euros, les autres charges opérationnelles de l'exercice 2020-07, sont constituées d'autres charges non récurrentes liées au départ d'anciens salariés.

© Proactis 2020

Note 9. **Résultat financier**

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	Du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 €'000	Du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 €'000
Intérêts d'emprunts	- 1	- 9
Cout de l'endettement financier net IFRS 16	- 32	
Coût de l'endettement financier	**- 34**	**- 9**
Gains de change	61	- 0
Autres produits financiers	**61**	**0**
Pertes de change	- 159	- 91
Autres charges financières	**- 159**	**- 91**
Résultat Financier	**- 132**	**- 99**

Les pertes et gains de change sont principalement liés aux opérations clients et fournisseurs pour lesquels les transactions sont effectuées dans une autre devise que celle de l'entité sur laquelle ils sont enregistrés.

Note 10. **Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Impôts différés	48	-133
Impôts exigibles	-316	-112
Produit / (charge) d'impôt	**- 268**	**- 245**

Tout comme pour l'exercice 2019-07, l'impôt exigible sur l'exercice 2020 correspond principalement à l'impôt sur les sociétés sur le résultat de la société Proactis GMBH, ainsi qu'à la CVAE sur Proactis SA (France) et à la retenue à la source sur Proactis SA (Belgique).

© Proactis 2020

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

€ '000	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Résultat net de la période	-9 767	927
Dépréciation Ecart d'acquisition	10 426	0
Charge d'impôt	-268	-245
Résultat avant impôt et avant dépréciation ecart acquisition	927	1 172
Taux d'impôt - France	31.00%	33.33%
Charge d'impôt théorique	-287	-391
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-230	0
Déficits reportables non activés	-284	-221
Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés	331	671
Activation de déficits reportables antérieurs	41	-130
Différences permanentes	161	-175
Produit / (Charge) d'impôt sur les bénéfices	**- 268**	**- 245**
Taux d'impôt effectif	**-29%**	**-21%**

Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent essentiellement les déficits reportables. Au 31 juillet 2020 les déficits reportables s'établissent à 115 millions d'euros pour lesquels l'effet impôt est de 25 millions d'euros

© Proactis 2020

Note 11. **Résultat par action**

Le résultat par action est déterminé comme suit :

En nombre d'actions	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Actions émises au 1er aout	136 345 527	136 345 527
Actions auto-détenues (au prorata temporis)	-903 834	-903 834
Actions détenues au titre du contrat de liquidité au 31 janvier		
Nombre moyen pondéré d'actions au 30 juin	**135 441 693**	**135 441 693**
Résultat de base par action (en Euro)	**- 0.07**	**0.01**

En nombre d'actions	au 31 juillet 2020	au 31 juillet 2019
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 Juillet	135 441 693	135 441 693
Impact potentiel de l'exercice des options sur action		
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre - Dilué	**135 441 693**	**135 441 693**
Résultat dilué par action (en Euro)	**- 0.07**	**0.01**

Le nombre d'actions émises au 31 juillet 2020 est de 136,345,527 actions.

© Proactis 2020

Note 12. Goodwill

A. Valeur comptable

Le détail du goodwill au 31 juillet 2020 s'analyse comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Goodwill comptabilisé en EUR	67 370	67 370
Goodwill comptabilisé en USD	13 833	13 833
Ecart de conversion	1 277	2 174
Valeur brute du Goodwill	**82 480**	**83 377**
Perte de valeur constatée	**- 74 998**	**- 64 608**
Goodwill net	**7 483**	**18 769**

B. Test de dépréciation

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - G. Dépréciation des actifs, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée : le Groupe dans son ensemble, à laquelle a été allouée l'ensemble des actifs nets du Groupe Proactis SA : Les tests de dépréciation portent sur cette unique unité génératrice de trésorerie.

Au 31 juillet 2020 :

Les calculs de valeur d'utilité effectués au 31 juillet 2020 ont été préparés sur la base des meilleures estimations des performances futures par l'équipe de direction, en tenant compte des conditions de marché et des performances historiques du périmètre.

Le groupe Proactis SA a procédé à des tests de dépréciation qui ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire du goodwill de 10.4 millions d'euros portant ainsi la valeur nette de ce dernier à 7.5 millions d'euros.
Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

Taux de croissance perpétuelle		Taux d'actualisation	
2020	2019	2020	2019
1.0%	1.7%	10.8%	11.7%

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt.

Le Groupe a calculé la sensibilité des hypothèses clés. En faisant varier le taux de croissance de 0.5 point et le WACC de 0.3 % cela impacterait le montant de la provision à hauteur de 290 milliers d'euros.

© Proactis 2020

Note 13. Autres immobilisations incorporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 :

	Autres immobilisations incorporelles					
€'000	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2020
Concessions, brevets et droits similaires	15 060		832	-5 561	-697	9 633
Frais de developpement	22 081		1 226		-17	23 290
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	281			-23		259
Autres immobilisations incorporelles	**37 422**	**-**	**2 058**	**- 5 584**	**- 714**	**33 182**

	Amortissements					
€'000	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2020
Concessions, brevets et droits similaires	14 899		543	-5 558	-623	9 262
Frais de developpement	19 752		790		-33	20 510
Autres immobilisations incorporelles	193		0	-23		170
Autres immobilisations incorporelles	**34 844**	**-**	**1 334**	**- 5 580**	**- 655**	**29 942**
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles						

	Valeurs nettes	
€'000	Au 31.07.2019	Au 31.07.2020
Concessions, brevets et droits similaires	160	371
Frais de developpement	2 329	2 780
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Autres immobilisations incorporelles	89	88
Autres immobilisations incorporelles	**2 578**	**3 240**

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 1 226 milliers d'euros au 31 juillet 2020, contre 843 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

© Proactis 2020

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019 comme suit :

	Autres immobilisations incorporelles					
€'000	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Concessions, brevets et droits similaires	19 391		799	-5 693	563	15 060
Frais de developpement	21 237		843			22 081
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	4 319			-4 037		281
Autres immobilisations incorporelles	**44 947**	**-**	**1 642**	**- 9 731**	**563**	**37 422**

	Amortissements					
€'000	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Concessions, brevets et droits similaires	19 369		708	-5 693	516	14 899
Frais de developpement	19 054		683		15	19 752
Autres immobilisations incorporelles	3 631		0	-3 439		193
Autres immobilisations incorporelles	**42 054**	**-**	**1 391**	**- 9 132**	**531**	**34 844**
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles						

	Valeurs nettes	
€'000	Au 31.07.2018	Au 31.07.2019
Concessions, brevets et droits similaires	23	160
Frais de developpement	2 184	2 329
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Autres immobilisations incorporelles	688	89
Autres immobilisations incorporelles	**2 894**	**2 578**

Note 14. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 sont reflétées dans le tableau suivant :

	Immobilisations corporelles						
En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2020
Installations générales et agencements	80		31	-80			31
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 220		160	-2 005		-14	5 361
Autres immobilisations corporelles	4 037		113	-3 359			792
Immobilisations corporelles	**11 338**	**-**	**304**	**- 2 085**	**- -**	**14**	**6 184**

	Amortissements						
En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2020
Installations générales et agencements	66		9	-70			5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 869		125	-2 000		-12	4 982
Autres immobilisations corporelles	3 546		164	-3 356			354
Immobilisations corporelles	**10 482**	**-**	**297**	**- 5 426**	**- -**	**12**	**5 341**
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles							

	Valeurs nettes	
En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Au 31.07.2020
Installations générales et agencements	14	26
Matériel de bureau, informatique, mobilier	351	379
Autres immobilisations corporelles	491	438
Immobilisations corporelles	**856**	**843**

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 117 milliers d'euros au 31 juillet 2020

Elles sont intégralement amorties.

© Proactis 2020

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019 comme suit :

	Immobilisations corporelles						
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	65		16				80
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 146		205	-203		71	7 220
Autres immobilisations corporelles					4 037		4 037
Immobilisations corporelles	**7 211**	**-**	**221**	**- 203**	**-**	**71**	**11 338**

	Amortissements						
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	63		3				66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 866		142	-203		64	6 869
Autres immobilisations corporelles			144		3 402		3 546
Immobilisations corporelles	**6 929**	**-**	**145**	**- 203**	**-**	**64**	**10 482**
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles							

	Valeurs nettes	
En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Au 31.07.2019
Installations générales et agencements	2	14
Matériel de bureau, informatique, mobilier	280	351
Autres immobilisations corporelles	0	491
Immobilisations corporelles	**282**	**856**

Note 15. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Cautions au bénéfice de bailleurs	106	163
Autres Actifs (IFRS 16)	121	-
Autres actifs non courants	**227**	**163**

Les cautions au bénéfice de bailleurs sont constituées de dépôts de garanties, et sont en lien avec les garanties donnés par le Groupe et décrits en note 30 - Engagements hors bilan.

Note 16. Impôts différés

L'impôt différé actif provient de l'entité française du Groupe. Il correspond aux impôts différés actifs sur les différences temporelles et sur les pertes fiscales qui ont été reconnues sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs sur la période 2021 à 2023, ces perspectives étant confirmées par l'existence de résultats bénéficiaires sur les dernières années, hors éléments exceptionnels.

L'impôt différé passif provient de la différence temporelle imposable concernant la capitalisation des coûts de recherche et développement amortis sur trois ans sur l'entité allemande.

© Proactis 2020

Note 17. Clients et autres débiteurs

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Clients et Comptes rattachés	3 550	4 537
Dépréciation des comptes Clients et rattachés	- 671	- 1 514
Clients et autres débiteurs	**2 880**	**3 023**

Note 18. Autres actifs courants

Les Autres actifs courants sont composés de :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Créances - Etat (hors IS)	166	243
Charges constatées d'avance	520	680
Créances - Personnel et Organismes sociaux	7	34
Créances - Impôt sur les Sociétés	5	62
Compte courant avec Perfect Commerce LLC	2 217	1 828
Compte courant avec Proactis HDG	3 740	4 361
Autres	76	-
dont IFRS 16	*37*	*-*
Autres actifs courants	**6 731**	**7 209**

Au 31 juillet 2020, comme au 31 juillet 2019, les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges annuelles de maintenance logicielle.

Proactis Holding plc est la maison mère du Groupe Proactis et Perfect Commerce LLC est une filiale du Groupe Proactis Holding Plc.

© Proactis 2020

Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 juillet 2020, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Disponibilités	1 642	915
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à l'actif de l'état de la situation financière consolidée	**1 642**	**915**
Découverts bancaires (note 22)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - du tableau des flux de trésorerie consolidé	**1 642**	**915**

Note 20. Capitaux propres

A. Gestion du capital

La politique menée consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au 31 juillet 2020, le Groupe détenait un total de 903.834 actions propres, inchangé par rapport au 31 juillet 2019.

La valeur d'achat de ces actions est de 404 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capital social

- ***Capital***

Le nombre des actions émises au 31 juillet 2020 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 juillet 2020 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

- ***Mouvements constatés en capital et primes d'émission***

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital et Primes liées au capital		
		Actions ordinaires	Primes d'émission	Total
Situation au 31 juillet 2018	**136 345 527**	**13 635**	**48 190**	**61 825**
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 juillet 2019	**136 345 527**	**13 635**	**48 190**	**61 825**
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 juillet 2020	**136 345 527**	**13 635**	**48 190**	**61 825**

© Proactis 2020

Note 21. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite à prestations définies et de formation envers le personnel :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2020
Engagements de retraite envers le personnel	395	8	29				432
Avantages au personnel	**395**	**8**	**29**	**-**	**-**	**-**	**432**

En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2019
Engagements de retraite envers le personnel	466	-97	25				395
Avantages au personnel	**466**	**- 97**	**25**	**-**	**-**	**-**	**395**

Les avantages du personnel liés au périmètre France sont de 265 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 231 milliers d'euros au 31 juillet 2019. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 166 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 163 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

Les engagements de retraite à prestations définies identifiés au sein du Groupe Proactis SA concernent uniquement les entités françaises et l'entité de Manille et sont relatives à l'indemnité de départ à la retraite dont le montant est équivalent :

- soit à l'indemnité légale minimum de licenciement,
- soit à l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective si elle est plus favorable.

Le montant de l'engagement inclut également les charges sociales applicables à l'indemnité de départ à la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Revalorisation des salaires		**Taux d'actualisation**	
2020	2019	2020	2019
2.0%	2.0%	0.51%	1.44%

Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX).

© Proactis 2020

Les charges de la période des engagements de retraite à prestations définies incluent les différents éléments suivants :

En milliers d'Euros	2020-07	2019-07
Charges de personnel : coût des services rendus de la période	7	-101
Autres charges opérationnelles : Coûts de départs d'anciens salariés	0	0
Autres charges financières : Intérêts liés à l'actualisation de l'engagement	1	5
Charges de la période - Total	**8**	**- 97**

Note 22. Provisions

Le Groupe Proactis SA est engagé dans des réclamations et litiges qui sont apparus dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Les provisions se décomposent comme suit au 31 juillet 2020 :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.01.2020
Provisions	70	90		-5			155
Provisions	**70**	**90**	**-**	**- 5**	**-**	**-**	**155**
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	70						155

Ces provisions sont uniquement des provisions liées à des litiges avec le personnel

Au 31 juillet 2019, la variation des provisions s'analysait comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2018	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2019
Provisions	70						70
Provisions	**70**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**70**
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	70						70

.

© Proactis 2020

Note 23. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Dettes Fournisseurs	1 589	1 676
Dettes sociales	755	811
Dettes fiscales	274	327
Fournisseurs et autres créditeurs	**2 618**	**2 813**

Il s'agit de dettes inférieures à 1 an

Note 24. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants sont constitués de produits constatés d'avance et du compte courant avec le Groupe Proactis.

	31.07.2020 €'000	31.07.2019 €'000
Passifs de Contrats	3 965	3 679
Compte courant avec Perfect Commerce LLC	3	247
Compte courant Proactis HDG	31	27
Etat - impôts sur les bénéfices	130	38
Autres passifs courants	**4 129**	**3 990**

Les produits constatés d'avance sont liés au paiement par les clients en début de contrat de prestations Saas qui vont s'échelonner sur une période allant de quelques mois à deux ans

Note 25. Incidence du besoin en fonds de roulement d'exploitation

Au 31 juillet 2020 il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2019	Impact dans le tableau des flux de trésorerie	Ecarts de conversion et autres	31 juillet 2020
Clients et autres créances	13 774	-942	-7	12 826
Fournisseurs et comptes rattachés	-6 700	93	-27	-6 633
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**7 075**	**-848**	**-33**	**6 193**

© Proactis 2020

Note 26. **Instruments financiers**

Les principaux risques identifiés par le Groupe Proactis SA concernant ses instruments financiers sont :

A. Le risque de crédit sur ses actifs financiers.

Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement plus complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.

B. Le risque de liquidité.

Il est très modéré pour le Groupe Proactis SA étant donné que le Groupe n'est pas endetté auprès d'organismes financiers. De plus, le Groupe a des engagements liés aux contrats de location financement résiduels limités.

C. Le risque de change.

Le Groupe Proactis SA possède des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Lors de la consolidation de ces filiales dans les comptes du Groupe, la conversion de leurs comptes en euros génère un écart de change qui est enregistré en résultat global consolidé. De plus, le Groupe possède des comptes courants notamment débiteurs, vis-à-vis de certaines filiales, qui sont libellés en devises étrangères. Le Groupe Proactis SA est alors exposé au risque de change sur ces comptes courants. Les variations relatives aux comptes-courants débiteurs non remboursables dans un futur prévisible sont reclassées en capitaux propres à la clôture. Enfin, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Là encore, le Groupe Proactis SA est exposé au risque de change.

D. Le risque sur actions.

Le Groupe Proactis SA détient des actions propres dans le cadre d'un ancien contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le Groupe Proactis SA est donc exposé aux variations de son cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.

E. Le Groupe Proactis SA ne détient aucun actif ou passif significatif soumis au risque de taux.

© Proactis 2020

A. Risque de crédit

Le Groupe Proactis SA ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En milliers d'Euros	Note	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Autres actifs non courants	15	227	163
Clients et Autres débiteurs	17	2 880	3 023
Autres actifs courants	18	6 731	7 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 642	915
Exposition maximale au risque de crédit		**11 481**	**11 311**

La trésorerie du Groupe est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique des clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
France	1 542	2 379
Union Européenne (hors France)	1 848	1 586
Etats - Unis	161	572
Autres	0	0
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-671	-1 514
Exposition concernant les créances commerciales nettes	**2 880**	**3 023**

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
Clients Acheteurs (Network Hubwoo)	2 284	2 477
Clients Vendeurs (Network Hubwoo)	596	547
Exposition par nature de clients (créances nettes)	**2 880**	**3 023**

© Proactis 2020

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2020	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	3 550	3 550	2 858	67	16	609
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-671	-671	-37	-47	-7	-579
Créances commerciales nettes	**2 880**	**2 880**	**2 821**	**20**	**9**	**30**

En milliers d'Euros	Au 31.07.2019	Au 31.07.2019	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	4 537	4 537	2 368	677	176	1 316
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-1 514	-1 514	-44	-60	-44	-1 366
Créances commerciales nettes	**3 023**	**3 023**	**2 324**	**617**	**132**	**- 50**

Les pertes de valeur constatées par voie de dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

En ce qui concerne le solde constaté pour les créances commerciales nettes au-delà de 360 jours, il est constitué du solde de TVA qui n'est pas provisionné et des trop perçus

B. Risque de liquidité

Proactis Holdings PLC, la société mère ultime du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers (appartenant tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti) s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2020	Flux de trésorerie	*De 0 à 6 mois*		*De 6 à 12 mois*		*A plus d'un an*	
				Nominal	*Intérêts*	*Nominal*	*Intérêts*	*Nominal*	*Intérêts*
Engagements de crédit bail	22	0	0		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Dettes fournisseurs	25	1 589	1 589	*1 589*					
Dettes sociales	25	755	755	*755*					
Dettes fiscales	25	274	274	*274*					
Passifs financiers		**2 618**	**2 618**	**2 618**	**0**	**-**	**-**	**-**	**0**

écart (intérêts à payer lors des exercices futurs) 0

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2019	Flux de trésorerie	*De 0 à 6 mois*		*De 6 à 12 mois*		*A plus d'un an*	
				Nominal	*Intérêts*	*Nominal*	*Intérêts*	*Nominal*	*Intérêts*
Engagements de crédit bail	22	9	10	*9*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Dettes fournisseurs	25	1 676	1 676	*1 676*					
Dettes sociales	25	811	811	*811*					
Dettes fiscales	25	327	327	*327*					
Passifs financiers		**2 823**	**2 823**	**2 823**	**0**	**-**	**-**	**-**	**0**

Les engagements de crédit-bail ont pour leur quasi-totalité une durée contractuelle de 3 ans, et les redevances correspondantes sont généralement payées mensuellement ou trimestriellement et d'avance.

© Proactis 2020

C. Risque de change

Les entités du groupe sont exposées au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que leur monnaie fonctionnelle.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupes.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

			Au 31.07.2020		
En milliers d'euros	Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	4 032	4 032	158	201	0
Total Passifs	-46 419	-46 419	0	0	0
Exposition au risque de change avant couverture	- 42 386	- 42 386	158	201	-
Montants couverts	0	0	0	0	0
Exposition au risque de change après couverture	- 42 386	- 42 386	158	201	-
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			- 16	- 20	-

			Au 31.07.2019		
En milliers d'euros	Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	4 240	4 240	133	53	173
Total Passifs	-47 180	-47 180	0	0	0
Exposition au risque de change avant couverture	- 42 940	- 42 940	133	53	173
Montants couverts	0	0	0	0	0
Exposition au risque de change après couverture	- 42 940	- 42 940	133	53	173
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			- 13	- 5	- 17

- ***Analyse de la sensibilité au risque de change :***

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations notamment celles libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 juillet 2020 seraient impactés de -6,7% contre un impact négatif de -7.1% au 31 Juillet 2019;
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de 2020 serait impacté négativement de 1,6% tout comme pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019;
- l'impact sur le résultat net serait positif à hauteur de 9,4%.

D. Risque sur actions

Au 31 juillet 2020, la société Proactis S.A. détient 903.834 de ses propres actions (soit 0,66% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 404 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,45 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,097 euro au 31 juillet 2020, la valeur de ces actions est de 88 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 319 milliers d'euros. Les variations

© Proactis 2020

de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 juillet 2020 et 31 juillet 2019, ni actifs ni passifs financiers qui soient soumis au risque de taux.

Note 27. Contrats de location

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires, selon lequel, un « droit d'usage » est reconnu à l'actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 – Contrats de Location, IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple, et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 à partir du 1er aout 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, selon laquelle, les périodes comparatives ne sont pas retraitées Au 1er août 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers sur la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés à l'actif pour un montant égal à celui de la dette locative. L'impact sur les réserves consolidées est donc nul à la date de transition.

Lors de son adoption initiale, le Groupe a choisi d'utiliser les moyens pratiques suivants proposés par la norme :

- Paiements de location pour les contrats d'une durée de 12 mois ou moins à imputer au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.
- Les paiements de location pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur à imputer au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.
- L'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques raisonnablement similaires, par exemple des copieurs ayant une durée de location similaire

Les jugements portés lors de l'application d'IFRS 16 comprennent l'évaluation de la durée du contrat de location et l'identification du taux d'actualisation à utiliser.

En application de la norme IFRS 16, le Groupe a capitalisé le droit d'utilisation des immeubles, voitures et copieurs précédemment détenus en location simple. À la date d'adoption 4 bureaux, 1 voiture et 1 copieur étaient capitalisés. La durée du bail correspond à la durée des contrats signés.

Le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation représentatif de son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif correspondant représentant son obligation d'effectuer des paiements de location. Les charges de location simple ont été remplacées par une dotation aux amortissements sur les actifs de droit d'utilisation comptabilisés et une charge d'intérêt au fur et à mesure que le taux d'intérêt implicite dans les engagements de location du Groupe se déroule. Lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du Groupe a été utilisé.

© Proactis 2020

Les contrats de location-financement précédemment capitalisés en vertu de la norme IAS 17 « Contrats de location » ont été reclassés dans la catégorie d'actifs du droit d'utilisation en vertu de la norme IFRS 16.

Par ailleurs une créance financière au titre de la sous location des locaux de Suresnes a été enregistrée en « autres actifs » pour une valeur de 195 k€ au 1er août 2019 et 158K€ au 31 juillet 2020.

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur les immobilisations corporelles au cours de la période :

In K€

Valeur brute	Bureaux	Matériel Informatique	Autres immobilisations	Total
1er août 2019	1 634	30	14	1 677
Acquisitions				-
Cessions	- 248			- 248
Différence de change et autres	- 11			- 11
31 juillet 2020	1 374	30	14	1 418
Amortissements cumulés				
1er août 2019	-	-	-	-
Amortissement de l'exercice	360	6	7	372
Cessions				-
Différence de change et autres				-
31 juillet 2020	360	6	7	372
Valeur nette				
1er août 2019	1 634	30	14	1 677
31 juillet 2020	1 015	24	7	1 045

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière du Groupe au 31 juillet 2020 :

	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	Balance auditée €'000	Impact IFRS 16 €'000	Montant excluant IFRS 16 €'000
Actifs non-courants			
Droits d'utilisation	1 045	1 045	0
Autres actifs non - courant	227	121	106
Actifs courants			
Autres actifs courants	6 731	37	6 694
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 618)		(2 618)
Provisions (part à moins d'un an)	(155)		(155)
Dette de loyer (part à moins d'un an)	(412)	(412)	0
Passifs non courants			
Dette de loyers (part à long terme)	(827)	(827)	0

© Proactis 2020

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat consolidé du Groupe pour la période close le 31 juillet 2020 :

	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	P&L audité	Impact IFRS 16	Montant excluant IFRS 16
Compte de résultat	€'000	€'000	€'000
Chiffre d'affaires	12 372		12 372
Autres produits de l'activité	3		3
Achats et charges externes	(3 824)	406	(4 229)
Charges de personnel	(5 785)		(5 785)
Impôts et taxes	(15)		(15)
Dotation aux amortissements	(2 029)	(372)	(1 657)
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients	433		433
Autres charges d'exploitation	(10)		(10)
Résultat opérationnel courant	**1 144**	**33**	**1 111**
Résultat opérationnel	**(9 367)**	**33**	**(9 400)**
Coût de l'endettement financier	(34)	(32)	(1)
Autres produits financiers	61		61
Autres charges financières	(159)		(159)
Résultat avant impôt	**(9 499)**	**1**	**(9 500)**
Résultat net de la période	**-9767**	**1**	**-9768**

Le tableau suivant résume les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état consolidé des flux de trésorerie du Groupe pour la période close le 31 juillet 2020 :

	Impact de l'adoption de la norme IFRS 16		
	TFT audité	Impact IFRS 16	Montant excluant IFRS 16
Flux de trésorerie	€'000	€'000	€'000
Résultat net consolidé	(9 767)	1	(9 768)
Elimination des amortissements et de la dépreciation de l'ecart d'acquisition	2 029	372	1 657
Elimination de la charge (produit) d'intérêt	34	32	1
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**-7 704**	**406**	**-8 110**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**0**	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts et de dettes financières (net de créances financières)	(374)	(374)	0
Intérêts versés	(34)	(32)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**-407**	**-406**	**-1**
Impact trésorerie	**-8 111**	**0**	**-8 111**

© Proactis 2020

Note 28. Engagements hors bilan

A. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles peuvent être synthétisés comme suit :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	Au 31.07.2020 En milliers d'Euros	Au 31.07.2019 En milliers d'Euros
Garanties accordées	- Avances versés par clients dans des comptes séquestres - Garanties consenties par le Groupe dans le cadre du bail de location de son siège social	106	163

- ***Garanties et nantissements accordés***

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Au 31.07.2019
A moins d'un an	98	117
Entre un et cinq ans	8	46
A plus de cinq ans		
Garanties et nantissements accordés	**106**	**163**

En 2020, les garanties et nantissements accordés correspondent à diverses garanties consenties par le Groupe, notamment dans le cadre de baux de location de ses bureaux qui peuvent faire l'objet de cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs, lesquels sont décrits en note 15 - Autres actifs non courants.

Note 29. Transactions avec les parties liées

A. Dirigeants

Il est précisé qu'aucun seuil de matérialité n'a été retenu pour la détermination des informations présentées dans cette rubrique.

1. Définition de la notion des dirigeants

Conformément à la norme IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

Au sein de la société, seul le Directeur Général correspond à cette définition.

Conformément à la norme IAS 24, les membres de la famille proche d'une personne sont les membres de la famille dont on peut s'attendre à ce qu'elles influencent cette personne, ou soient influencés par elle, dans leurs relations avec l'entité. Ces personnes peuvent inclure :

- le partenaire familial et les enfants de la personne;
- les enfants du partenaire familial de la personne;
- les personnes à la charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci.

La société n'a pas identifié de transaction concernant les membres de la famille proche d'un dirigeant.

© Proactis 2020

2. Changement dans la structure de gouvernance

Néant

3. Rémunérations du Conseil d'Administration

Néant.

4. Rémunérations du Directeur Général

M. Timothy Sykes (Directeur Général de Proactis SA) ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA.

B. Proactis

Le Groupe Perfect Commerce détenait, au travers de sa filiale Perfect Commerce S.A. (Luxembourg), 78,95% du capital de Proactis SA S.A jusqu'au 4 aout 2017.
A partir du 4 aout 2017, le groupe Proactis a acquis le Groupe Perfect Commerce ce qui fait que la filiale Perfect Commerce S.A. détenant 78,95% du capital de Proactis S.A. est à présent détenue indirectement par Proactis Holding PLC.
Compte tenu de l'OPA obligatoire initiée début 2018 sur la société Proactis SA, le Groupe Proactis détient 88.51% du capital de Proactis SA au 31 juillet 2020.

Depuis l'acquisition, les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par trois Conventions Réglementées.

- ✓ Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « Services fees », c'est-à-dire les prestations essentielles au fonctionnement de chaque entité par exemple :
  - ✓ assistance administrative,
  - ✓ marketing, gestion des produits, opérations de marketing,
  - ✓ assistance comptable et financière
  - ✓ prestations techniques,
  - ✓ commercialisation (en Europe et aux Etats-Unis),
  - ✓ services juridiques et ressources humaines,
  - ✓ support clients.
- ✓ Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Proactis par le Groupe Proactis SA. Pour l'exercice fiscal 2020 le Groupe Proactis Holding a choisi de ne pas refacturer des frais de marques à ces filiales.
- ✓ Une troisième Convention d'avance en compte courant avec Proactis Holding plc en définit les modalités de rémunération.

La refacturation intragroupe entre Proactis, Perfect Commerce LLC et Proactis S.A.(le Groupe) se décompose comme suit :

© Proactis 2020

En milliers d'Euros Management fees, Royalties et Intérêts Perfect Commerce et Proactis	Du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020	Du 1er aout 2018 au 31 juillet 2019
Management fees Perfect Commerce LLC facturés à Proactis S.A.	-163	-119
Management fees Proactis Holding facturés à Proactis S.A.	-640	-990
Management fees Proactis S.A. facturés à Proactis	251	140
Management fees Proactis S.A. facturés à Perfect Commerce LLC	495	329
Royalties Proactis		-718
Intérêts sur compte courant facturés à Proactis Holding	56	65
Intérêts sur compte courant facturés à Perfect commerce LLC	22	19

Note 30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

© Proactis 2020

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PROACTIS S.A.

28 quai Gallieni – 92153 Suresnes Cedex
Société Anonyme
au capital de 13 634 552,70 €
R.C.S Nanterre 377 945 233

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2020

© Proactis 2020

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
19 rue de Presbourg
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 300 000
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Proactis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Proactis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le

24 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

© Proactis 2020

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets de l'application obligatoire au 1er août 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du Goodwill

Risque identifié
Dans le cadre de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe et a reconnu à ce titre des goodwill qui sont décrits dans les notes 3D, 3G et 12 des états financiers. Ces goodwill ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, leur valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du groupe en matière de R&D, de produits et de gestion commerciale notamment, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée correspondant au groupe dans son ensemble.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un valeur nette de 7 483 milliers d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 12 B. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

© Proactis 2020

Les goodwill représentant un montant significatif et leur valeur recouvrable reposant très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué, nous avons considéré l'évaluation de ces goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse
Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- la cohérence d'ensemble des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier, au marché dans lequel opère la société ;
- la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions des années précédentes et les réalisations ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché propres au secteur d'activité ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus en appréciant si les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu.

Enfin, nous avons apprécié si les notes 3 et 12 donnaient une information appropriée.

Continuité d'exploitation

Risque d'audit

La Groupe Proactis SA présente un résultat négatif de 9 767 k€ notamment attribué à la dépréciation du Goodwill. Le principe de la continuité d'exploitation repose sur le soutien financier obtenu de son actionnaire principal Proactis Holding tel que présenté dans la note 1.1 Faits marquants de l'annexe des états financiers consolidés.

© Proactis 2020

Nous avons considéré que le principe de continuité d'exploitation était un point clé de l'audit compte tenu du fait qu'elle repose sur les prévisions de trésorerie du groupe établies dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

Procédures d'audit pour couvrir ce risque

L'équipe financière de Proactis Holding, l'actionnaire principal, nous a fourni les prévisions de trésorerie du groupe pour les douze prochains mois, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces prévisions.
Nous avons analysé les sensibilités de ces hypothèses afin de comprendre les effets négatifs, qui pourraient raisonnablement découler de ces sensibilités. Nous avons par ailleurs analysé la capacité de la direction à mettre en œuvre des programmes de réduction des coûts.
Afin d'évaluer la fiabilité historique des prévisions de trésorerie du groupe, nous avons examiné les prévisions antérieures par rapport aux résultats réels.
Enfin, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, nous avons examiné la pertinence des hypothèses clés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 novembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par votre assemblée générale du 17 juin 2010 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT et du 21 janvier 2019 pour le cabinet GRANT THORNTON.

© Proactis 2020

Au 31 juillet 2020, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

© Proactis 2020

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions de comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-

© Proactis 2020

10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2020

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT	**GRANT THORNTON** **Membre français de Grant Thornton International**
Sophie De Oliveira Leite Associée	**Vianney Martin** Associé

© Proactis 2020

4.3 Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)

4.3.1 Bilan Actif

en kEuros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/07/2020 net	31/07/2019 net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	8 270	8 183	87	98
Fonds commercial	11 240	11 240		
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 438	748	691	784
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	38 170	38 170		7 330
Créances rattachées à des participations	43 285	30 545	12 740	11 336
Autres immobilisations financières	71		71	70
ACTIF IMMOBILISE	**102 474**	**88 886**	**13 588**	**19 619**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 529	175	1 354	1 951
Autres créances	6 088		6 088	6 382
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	404	316	88	117
(dont actions propres 404 025 €)				
Disponibilités	1 400		1 400	801
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	225		225	282
ACTIF CIRCULANT	**9 647**	**492**	**9 155**	**9 534**
Ecarts de conversion Actif	10		10	15
TOTAL GENERAL	**112 131**	**89 378**	**22 753**	**29 167**

© Proactis 2020

4.3.2 Bilan Passif

en kEuros	31/07/2020	31/07/2019
Capital social ou individuel, dont versé : 13.634.552,70 euros	13 635	13 635
Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 190	48 190
Réserve légale	4	4
Report à nouveau	-67 681	-59 140
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-6 816**	-8 660
Provisions réglementées	670	670
CAPITAUX PROPRES	**-11 998**	**-5 302**
Provisions pour risques	10	15
Provisions pour charges	162	70
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**172**	**85**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières divers	31 427	31 247
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884	942
Dettes fiscales et sociales	689	851
Autres dettes	29	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 549	1 326
DETTES	**34 578**	**34 366**
Ecarts de conversion Passif		16
TOTAL GENERAL	**22 753**	**29 167**

© Proactis 2020

4.3.3 Compte de Résultat

en kEuros	France	Exportation	31/07/2020 12 mois	31/07/2019 12 mois
Production vendue de services	5 980	6 254	12 235	10 328
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			**12 235**	**10 328**
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			252	1 327
PRODUITS D'EXPLOITATION			**12 486**	**11 656**
Achats de marchandises			113	48
Autres achats et charges externes			2 613	1 713
Impôts, taxes et versements assimilés			125	114
Salaires et traitements			2 147	2 780
Charges sociales			707	765
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			281	236
Sur immobilisations : dotations aux provisions			85	
Sur actif circulant : dotations aux provisions				152
Autres charges			5 370	5 957
CHARGES D'EXPLOITATION			**11 441**	**11 764**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 045**	**-108**
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			535	563
Reprises sur provisions et transferts de charges			17	481
Différences positives de change			260	629
PRODUITS FINANCIERS			**813**	**1 673**
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 896	10 070
Intérêts et charges assimilées			117	106
Différences négatives de change			657	14
CHARGES FINANCIERES			**8 670**	**10 191**
RESULTAT FINANCIER			**-7 858**	**-8 517**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-6 812**	**-8 626**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			**11**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8	34
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**8**	**34**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**3**	**-34**
Impôts sur les bénéfices			7	
TOTAL DES PRODUITS			**13 309**	**13 329**
TOTAL DES CHARGES			**20 125**	**21 989**
BENEFICE OU PERTE			**-6 815.631**	**-8 660**

© Proactis 2020

4.3.4 Annexe aux comptes sociaux

I- Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, le Groupe, société prestataire de solutions digitalisées, est en mesure de maintenir l'essentiel de son activité. Bien que l'intégralité de son effectif puisse continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, le groupe doit néanmoins s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. Le groupe anticipe également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité. Nous ne sommes pas encore en mesure de chiffrer l'impact du COVID-19 sur l'activité.

II- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables du 24 juillet 2020 et ses modifications ultérieures au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Nous rappelons que la sociéte reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto à la société Proactis SA

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

III- Notes sur le bilan

(i) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

- Les immobilisations incorporelles comprennent : des logiciels tiers pour 8 011 milliers d'euros (en valeur brute), amortis sur la durée prévue d'utilisation et des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros ; leur valeur nette comptable s'élève à 87 milliers d'euros
- le fond commercial issu de la fusion en France avec la société Trade-Ranger S.A. pour 11.240 milliers d'euros,

© Proactis 2020

Conformément au règlement 2015-06, à compter du 1er janvier 2016, le fond commercial a été analysé en fonction des éléments sous-jacents auxquels il se réfère et a fait l'objet d'un test de dépréciation prenant en compte cette analyse. Ce test compare la valeur d'inscription au bilan avec la valeur d'utilité des sous-jacents déterminée en fonction des perspectives d'activité. Cette valeur d'utilité étant inférieure à la valeur comptable du fonds de commerce, une dépréciation à hauteur de 11.240 milliers d'euros a été constatée au 31 décembre 2016.

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 546 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31/07/2020.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

en Euros

Rubriques – Valeurs brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions – Mise au Rebut	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 368 266	38 000	-4 135 777		8 270 489
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**23 607 905**	**38 000**	**-4 135 777**	**0**	**19 510 128**
Installations générales, agencements	195 372				195 372
Matériel de bureau, informatique	5 610 651	139 202	-4 506 859		1 242 994
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 806 023**	**139 202**	**-4 506 859**	**0**	**1 438 366**
TOTAL	**29 413 929**	**177 202**	**-8 642 637**	**0**	**20 948 494**

en Euros

Rubriques – Amortissements/Provisions	Début d'exercice	Dotations	Cessions – Mise au Rebut Ajustement	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 270 668	48 499	-4 135 928		8 183 238
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**23 510 307**	**48 499**	**-4 135 928**	**0**	**19 422 878**
Installations générales, agencements	51 338				51 338
Matériel de bureau, informatique	4 970 281	232 222	-4 506 144	0	696 360
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 021 620**	**232 222**	**-4 506 144**	**0**	**747 698**
TOTAL	**28 531 926**	**280 722**	**-8 642 072**	**0**	**20 170 576**

© Proactis 2020

(ii) Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives d'activité et de l'endettement des filiales. Cette valeur d'utilité est calculée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du Groupe tenant compte de la nouvelle organisation et stratégie du groupe Proactis SA suite à l'acquisition par Proactis,

Les créances rattachées à des participations sont pour leur part dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

A noter que Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille ; cet établissement est intégré dans les comptes de Proactis S.A.

Au 31 juillet 2020 les titres de participation se décomposent comme suit :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2019	Valeur nette au 31/07/2019
Proactis DAC	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	17 670 000	7 330 000
Proactis SA (Belgique)	13 170 235	13 170 235	0	13 170 235	13 170 235	0
Trade Ranger Inc.	1		1	1		1
Total	**38 170 236**	**38 170 235**	**1**	**38 170 236**	**30 840 235**	**7 330 001**

Au 31 juillet 2020, un test de dépréciation a été effectué sur la valeur nette des titres de participation de Proactis DAC après détermination d'une valeur d'utilité pour Proactis DAC ajusté de la trésorerie ; il a été décidé de comptabiliser un complément de provision pour dépréciation à hauteur de 7 330 milliers d'euros sur les titres de participation de la société Proactis DAC qui sont en conséquence dépréciés dans leur totalité.
Les créances rattachées à des participations sont dépréciées en fonction de ces mêmes perspectives de rentabilité au 31 juillet 2020 et se composent ainsi :

en Euros

Créances rattachées à des participations	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2019	Valeur nette au 31/07/2019
Proactis DAC et filiale *	4 854 918		4 854 918	3 961 778		3 961 778
Proactis SA (Belgique)	4 571 883	4 565 753	6 130	4 351 052	4 108 692	242 360
Trade Ranger Inc. et filiales	33 858 475	25 979 613	7 878 862	33 042 301	25 910 016	7 132 285
Total	**43 285 275**	**30 545 366**	**12 739 909**	**41 355 132**	**30 018 708**	**11 336 424**

*(*solde qui exclus un compte de factoring mis en place entre DAC et Proactis SA et presenté en Dettes)*

(iii) Créances :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

© Proactis 2020

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 175 milliers d'euros, contre 427 milliers d'euros au 31/07/2019. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

(iv) Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances sur les parties liées ; Proactis et Perfect Commerce pour 5.949 milliers d'euros. Les créances fiscales sur l'Etat s'élèvent à 139 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 255 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

(v) Actions propres :

La Société Proactis S.A. détient 0,66 % de son capital soit 903.834 actions, pour une valeur d'achat de 404 milliers d'euros.

La valeur nette de ces actions au 31 juillet 2020 s'établit à 88 milliers d'euros (contre 117 milliers d'euros au 31 juillet 2019), après constatation d'une provision pour dépréciation de 316 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 287 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

(vi) Ecarts de conversion actif :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises.

(vii) Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 225 milliers d'euros au 31 juillet 2020, correspondant principalement à des frais de maintenance et de location.

(viii) Etat des créances :

en Euros au 31 juillet 2020

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	70 548		70 548
Créances Clients	1 529 106	1 529 106	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	139 094	139 094	
Débiteurs divers Perfect Commerce	2 208 958		2 208 958
Débiteurs divers Proactis	3 740 244		3 740 244
Charges constatées d'avances	225 137	225 137	
TOTAL GENERAL	**7 913 088**	**1 893 338**	**6 019 750**

© Proactis 2020

en Euros au 31 juillet 2019

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	70 204		70 204
Créances Clients	2 377 755	2 377 755	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	192 105	192 105	
Créances fiscales : IS	62 420	62 420	
Débiteurs divers Perfect Commerce	1 828 278		1 828 278
Débiteurs divers Proactis	4 299 452		4 299 452
Charges constatées d'avances	281 925	281 925	
TOTAL GENERAL	**9 112 138**	**2 914 204**	**6 197 934**

(ix) Capitaux propres :

en Euros

RUBRIQUES	Solde au 31/07/2019	Affectation du résultat 2019-07	Ecart de conversion Sur établissement stable	Augmentation	Diminution	Solde au 31/07/2020
Capital Social	13 634 553					13 634 553
Primes d'émission	19 413 528					19 413 528
Primes d'apport	28 776 204					28 776 204
Réserves :	0					0
. Réserve légale	3 811					3 811
. Réserves réglementées	0					0
. Réserve facultative	0					0
Report à nouveau	-59 139 872	-8 660 074	119 389			-67 680 557
Résultat de l'exercice précédent	-8 660 074	8 660 074				0
avant affectation	0					0
Résultat de la période					-6 815 631	-6 815 631
Provisions réglementées	670 236					670 236
Total Capitaux Propres	**-5 301 614**	**0**	**119 389**	**0**	**-6 815 631**	**-11 997 856**

en Euros

Composition du Capital Social	Valeur Nominale	Au début de l'exercice	Créés dans l'exercice	Echangées dans l'exercice	En fin D'exercice
Nombre d'actions au 1er aout 2019	0,10 euro	136 345 527			136 345 527
TOTAL		**136 345 527**	**0**	**0**	**136 345 527**

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

(x) Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition de la société Proactis SA (Belgique) (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros ont été amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées. Ils sont totalement amortis depuis le 31 décembre 2015.

(xi) Provisions pour risques et charges :

Le montant des provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

© Proactis 2020

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

Rubriques	Solde ouverture	Dotation	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Solde de clôture
Charges liées au personnel	70 000	90 000		-5 000	155 000
Risque de change	15 496	9 973		-15 496	9 973
Autres provisions		7 425			7 425
Total des provisions	**85 496**	**107 398**	**0**	**-20 496**	**172 398**

En 2020, la dotation de la provision est principalement liée à l'émergence d'un nouveau litige avec le personnel.

(xii) Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.549 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché, c'est-à-dire des redevances de Saas (Software as a service) facturées sous forme d'abonnements en général annuels dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 juillet 2020.

(xiii) Etats des dettes :

en Euros au 31 juillet 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers [1]	31 426 689	31 426 689		
Fournisseurs et comptes rattachés	883 965	883 965		
Personnel et comptes rattachés	326 394	326 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	191 828	191 828		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	123 310	123 310		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 549	47 549		
Autres dettes	29 250	29 250		
Produits constatés d'avance	1 549 277	1 549 277		
TOTAL GENERAL	**34 578 262**	**34 578 262**	**0**	**0**
(1) *: dont Comptes-courants auprès des filiales pour* (milliers d'euros)	**31 427**	**31 427**		
dont				
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	**3 057**	**3 057**		
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	**2 622**	**2 622**		
I/C Proactis SA/Proactis DAC *	**25 748**	**25 748**		

*(*relatif à un compte de factoring entre les deux entites)*

en Euros au 31 juillet 2019

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers [1]	31 247 261	31 247 261		
Fournisseurs et comptes rattachés	942 417	942 417		
Personnel et comptes rattachés	346 023	346 023		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 150	219 150		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	247 368	247 368		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	38 025	38 025		
Produits constatés d'avance	1 326 215	1 326 215		
TOTAL GENERAL	**34 366 460**	**34 366 460**	**0**	**0**
(1) *: dont Comptes-courants auprès des filiales pour* (milliers d'euros)	**31 247**	**31 247**		
dont				
I/C Hubwoo SA/Hubwoo Germany GmbH	**2 908**	**2 908**		
I/C Hubwoo SA/Hubwoo USA INC	**2 591**	**2 591**		
I/C Hubwoo SA/CC-Chemplorer	**25 748**	**25 748**		

© Proactis 2020

La société d'activité désignée Proactis DAC a indiqué son intention de ne pas rappeler le financement au cours des 12 prochains mois jusqu'à ce que Proactis SA dispose de suffisamment de trésorerie disponible. Comme toute société qui fait appel à un soutien financier d'autres entités du groupe, les administrateurs reconnaissent qu'il ne peut y avoir aucune certitude que ce soutien soit maintenu même si, à la date d'approbation des présents états financiers, ils n'ont aucune raison de croire le contraire. Par conséquent, les administrateurs sont convaincus que la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses obligations à l'échéance d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers.

(xiv) Ecarts de conversion Passif :

Les écarts de conversion figurant au Passif du bilan correspondent à la réévaluation de dettes libellés en devises.

(xv) Détail des produits à recevoir :

Les produits à recevoir concernent les factures à établir pour 312 835 euros.

(xvi) Détail des charges à payer :

en Euros

Charges à payer	**1 021 709**
Dettes fournisseurs & comptes rattaches	**523 352**
Fournisseurs factures non parvenues	523 352
Dettes fiscales et sociales	**498 358**
Personnel - dettes pour congés payés	257 727
Provisions primes	68 613
Personnel - Notes de frais	243
Charges sociales sur congés payés	115 419
Charges sociales / provisions primes	20 212
Etat - charges à payer	36 143

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(i) Chiffre d'Affaires :

Le Chiffre d'Affaires se décompose entre les produits de License SaaS et les services associés :

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance et de technologies jusqu'au 31 juillet 2020.

Le Chiffre d'Affaires réalisé au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 se décompose comme suit :

en Euros

	2020-07	2019-07
Accès, maintenance et services	5 980 227	6 886 546
Facturations faites aux filiales (directes et indirectes)	6 254 299	3 441 802
TOTAL	**12 234 526**	**10 328 348**

© Proactis 2020

(ii) Transferts de charges d'exploitation :

Les transferts de charges d'exploitation sont nuls pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 contre 13 milliers d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019. Ils correspondent aux avantages en nature octroyés aux salariés du groupe.

(iii) Impôt sur les sociétés :

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

	31/07/2020			31/07/2019		
	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt
Résultat d'exploitation	1 045 351	6 602	1 038 749	-108 202	91	-108 293
Résultat financier	-7 857 644	0	-7 857 644	-8 517 382	0	-8 517 382
Résultat exceptionnel	3 264	0	3 264	-34 490	0	-34 490
Résultat Net			-6 815 631			-8 660 165

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant d'économies d'impôts futures au 31 juillet :

en Euros

	31/07/2020	31/07/2019
Bases actives d'imposition différée		
provision pour dépréciation des titres de participation	38 170 235	30 840 235
provision pour dépréciation des créances rattachées	30 545 366	30 018 704
Provision pour dépréciation des créances clients	175 358	426 887
Provision pour litiges salariés	155 000	70 000
Provision pour pertes de change	9 973	15 496
Ecart de conversion passif	26	15 967
Bases passives d'imposition différée		
Ecart de conversion actif	-9 973	-14 559
Base fiscale différée nette	**69 045 985**	**61 372 731**
28%	**19 332 876**	**20 455 531**

En 2020, Proactis SA dégage un résultat fiscal positif. Après imputation des déficits, il n'y a pas de charge d'impôt sur les sociétés à comptabiliser sur l'exercice. Les déficits reportables s'établissent à 53.4 millions d'euros au 31 juillet 2020.

© Proactis 2020

V- AUTRES INFORMATIONS

(i) Engagements au 31/07/2020 :

en milliers d'Euros

	Paiements dus par période			
Obligations contractuelles	**Total**	**A moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**A plus de cinq ans**
Contrats de location simple	347	216	131	
Total	**347**	**216**	**131**	**0**

	Montants des engagements par période			
Engagements reçus	**Total**	**A moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**A plus de cinq ans**
Contrat de location simple	52	39	13	
Total	**52**	**39**	**13**	**0**

(ii) Effectif salarié :

Au 31 juillet 2020, l'effectif salarié de la Société est de 12 personnes (14 personnes au 31 juillet 2019). L'effectif moyen au cours de l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 est de 12,3 salariés (18,8 au cours de l'exercice 2019-07).

(iii) Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 265 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 166 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

En 2020 le taux d'actualisation appliqué pour la France est de 0.51% (Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX)) contre 1.44% pour l'exercice 2019.
Un taux de 2% est utilisé pour la revalorisation des salaires.

(iv) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :

(a) Rémunérations du Conseil d'Administration

Néant.

(b) Rémunérations des Directeurs Généraux

Mr. Timothy Sykes, Directeur Général, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA.

© Proactis 2020

(v) Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Proactis SA.

(vi) Liste des filiales (détenues directement et indirectement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :

en Euros

Dénomination **Siège Social**	Capital social Capitaux Propres hors capital social et résultat net	Quote part détenue	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, Avances (net) Cautions	Chiffre d'affaires Résultat net au 31/07/2020
- Proactis DAC	2 250 784	100%	25 000 000	0	3 825 503
Dublin - Ireland	17 354 952		0	0	-972 157
Proactis GmbH	**101 000**	**100%**	**N/A**		**617 296**
	5 144 319				**279 693**
- Trade-Ranger Inc (*)	9	100%	1	0	0
Houston - Texas - USA	**-565 911**		0	0	-88 730
Trade Ranger Management LLC		**100%**	**N/A**		**0**
Trade Ranger Holding LLC	**-**	**100%**	**N/A**		**0**
Proactis L.P.	**-17 149 352**	**100%**	**N/A**		793 131
	-17 715 254		**N/A**		-451 804
Hubwoo USA Inc	**-88 220**	**100%**	**N/A**		**0**
	-9 558 049		**N/A**		**-168 494**
- Proactis SA	831 225	100%	13 170 235	0	1 105 236
Bruxelles – Belgique	-1 404 376		0	0	-5 484 376
Intersource UK	**171**	**100%**	**N/A**		**8 169**
	69 038		**N/A**		**-72 344**

(*) Montants en USD convertis au taux de 1.18192744401111 USD pour 1 euro
Chiffres provisoires pour 2020 ; les comptes des filiales n'ont pas encore été arrêtés

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

(vii) Proactis et Perfect Commerce :

Les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par trois Conventions Réglementées.

- ✓ Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « Services fees », c'est-à-dire les prestations essentielles au fonctionnement de chaque entité par exemple :
  - assistance administrative,
  - marketing, gestion des produits, opérations de marketing,
  - assistance comptable et financière

© Proactis 2020

- prestations techniques,
- commercialisation (en Europe et aux Etats-Unis),
- services juridiques et ressources humaines,
- support clients.

✓ Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Proactis par le Groupe Proactis SA. Le groupe a choisi de ne pas appliquer de redevance de marque pour l'exercice fiscal 2020

✓ Une troisième Convention d'avance en compte courant avec Proactis Holding plc en définit les modalités de rémunération.

La refacturation intragroupe entre Proactis, Perfect Commerce LLC et Proactis S.A. au cours des 12 derniers mois se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2020	2019
Management fees Proactis Holding vers Proactis S.A.	-640 302	-838 813
Management fees Proactis S.A. vers Proactis Holding	251 083	139 604
Management fees Proactis S.A. vers Perfect Commerce LLC	495 169	328 902
Royalties Proactis Holding vers Proactis S.A.	0	-669 842
Interêts compte courant Proactis Holding	55 533	63 060
Interêts compte courant Perfect Commerce LLC	22 189	18 816

(viii) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :

NA

(ix) Identité des sociétés consolidantes :

Proactis Holding PLC
Riverview Court
Castle Gate
Wetherby LS22 6LE
UK

Proactis S.A.
28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
RCS Nanterre 377 945 233

© Proactis 2020

4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PROACTIS S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
19 rue de Presbourg
75116 Paris
SAS au capital de € 300.000
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine
SAS au capital de € 2.297.184
632 013 843 RCS NANTERRE

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

© Proactis 2020

PROACTIS S.A.

Société Anonyme au capital de 13 634 552,70 €
Siège social : 28 quai Gallieni – 92150 SURESNES
377 945 233 RCS NANTERRE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

GRANT THORNTON

© Proactis 2020

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Proactis S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Proactis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

© Proactis 2020

importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque d'audit

Au 31 juillet 2020, les titres de participation et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement en valeur brute à 38 170 milliers d'euros et 43 285 milliers d'euros et en valeur nette à respectivement 0 milliers d'euros et 12 740 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 22 753 milliers d'euros. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note III (ii) de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.

La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

Procédures d'audit en réponse à ce risque

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation utilisé, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

Principe de continuité d'exploitation

Risque d'audit

La société Proactis SA présente des capitaux propres négatifs de 11 998 k€ et une perte nette de 6 816 k€ notamment attribuée à la dépréciation des actifs financiers liés à ses filiales. Le principe de la continuité d'exploitation repose sur le soutien financier obtenu de son actionnaire principal Proactis Holding tel que précisé dans la note II principes, règles et méthodes comptables.

© Proactis 2020

Nous avons considéré que le principe de continuité d'exploitation était un point clé de l'audit compte tenu du fait que ce principe repose sur les prévisions de trésorerie du groupe établies dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

Procédures d'audit pour couvrir ce risque

L'équipe financière de Proactis Holding, l'actionnaire principal, nous a fourni les prévisions de trésorerie du groupe pour les douze prochains mois, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces prévisions.

Nous avons analysé les sensibilités de ces hypothèses afin de comprendre les effets négatifs qui pourraient raisonnablement découler de ces sensibilités. Nous avons par ailleurs analysé la capacité de la direction à mettre en œuvre des programmes de réduction des coûts.

Afin d'évaluer la fiabilité historique des prévisions de trésorerie du groupe, nous avons examiné les prévisions antérieures par rapport aux résultats réels.

Enfin, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, nous avons examiné la pertinence des hypothèses clés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

© Proactis 2020

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par l'assemblée générale du 17 juin 2010 pour Denjean & Associés Audit et du 29 janvier 2019 pour Grant Thornton.

Au 31 juillet 2020, le cabinet Denjean & Associés Audit était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 2ème année.

© Proactis 2020

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre

© Proactis 2020

société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration *exerçant les missions du comité spécialisé* figurent les risques d'anomalies significatives, que nous

© Proactis 2020

jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2020

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & Associés Audit	**GRANT THORNTON** **Membre français de** **Grant Thornton International**
Sophie De OLIVEIRA LEITE	Vianney MARTIN
Associée	Associé

© Proactis 2020

4.5 Tableau des honoraires de commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge												
	Denjean & Associés				GT	*KPMG*	GT	*KPMG*	Total			
Exercices couverts :2019 & 2017/2018	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
En Euros	FY 2019	19 m 2018-07	FY 2019	19 m 2018-07	FY 2019	19 m 2018-07	FY 2019	19 m 2018-07	FY 2019	19 m 2018-07	FY 2019	19 m 2018-07
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Proactis SA	70 939	80 161	100%	96%	83 161	109 200	91%	58%	154 100	189 361	95%	70%
Filiales intégrées globalement			0%	0%	8 000	38 000	9%	20%	8 000	38 000	5%	14%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		3 000	0%	4%		34 100	0%	18%	0	37 100	0%	14%
Proactis SA			0%	0%		8 000	0%	4%	0	8 000	0%	3%
Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%	0	0	0%	0%
Prestations d'audit	**70 939**	**83 161**	**100%**	**100%**	**91 161**	**189 300**	**53%**	**100%**	**162 100**	**272 461**	**100%**	**100%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées												
Juridique, fiscal, social	0	0	N/A	N/A			0%	0%	0	0	0%	0%
Autres	0	0	N/A	N/A			N/A	N/A	0	0	0%	0%
Autres prestations	**-**	**-**	**0%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**
Total des prestations	**70 939**	**83 161**	**100%**	**100%**	**91 161**	**189 300**	**53%**	**100%**	**162 100**	**272 461**	**100%**	**100%**

© Proactis 2020